

CHINE BRIEFING

**Bulletin sur la coopération bilatérale
Chine-Gabon et les actualités de la Chine**

EDITION SPECIALE



Sur la mesure de Zéro Tarif Douanier

ÉDITION 2026 02

FAIT LE 25 MAI

PAR L'AMBASSADE DE CHINE AU GABON

Connaître
la CHINE

SOMMAIRE

PRESENTATION DE LA MESURE ZERO TARIF DOUANIER.....	1
1. La Chine accordera un traitement tarifaire nul à tous les pays africains avec lesquels elle entretient des relations diplomatiques.....	1
2. Zéro droit de douane : la Chine et l'Afrique vers une proximité sans précédent (PAPIER GENERAL).....	2
QUE PEUT AMENER LE ZERO TARIF DOUANIER?	4
1. La Mesure zéro tarif douanier, un puissant moteur pour le développement du Gabon..	4
2. Traitement chinois du tarif douanier zéro : des analystes africains voient au-delà du commerce (SYNTHESE).....	4
3. La nouvelle politique chinoise de droits de douane nuls pour l'Afrique offre un avenir commun dans un monde fragmenté	5
4. Lin Jian : La Chine entend travailler avec les pays africains pour enrichir constamment la mesure d'exemption des droits de douane et injecter une nouvelle dynamique à la solidarité et à la coopération du Sud global	8
5. Le « zéro tarif » aide les bons produits africains à conquérir le marché chinois	8
6. Zhang Sai, Wang Heng : Le traitement de zéro tarif favorise l'optimisation de la structure commerciale sino-africaine	12
7. Le zéro tarif façonne un nouvel avenir pour la coopération économique et commerciale sino-africaine	15
8. La soustraction tarifaire, multiplication pour le bien-être des populations	18
LE ZERO TARIF DOUANIER MISE EN OEUVRE EN AFRIQUE	20
1. Entrée en vigueur du traitement tarifaire zéro pour 53 pays africains : le Hunan enregistre sa première cargaison sous le nouveau régime	20
2. Entrée en vigueur du traitement tarifaire zéro pour 53 pays africains : Shanghai enregistre sa première cargaison sous le nouveau régime	20
3. La Chine dédouane le premier lot de marchandises importées dans le cadre de la politique élargie de droits de douane nuls pour les produits africains	20
4. La mesure chinoise de suppression des droits de douane apporte des opportunités économiques et commerciales à la Guinée-Bissau	21
5. La coopération économique et commerciale sino-africaine entre dans une nouvelle phase d'« autonomisation par les institutions »	22
6. La certitude apportée par l'exemption des droits de douane profite grandement aux entreprises sud-africaines – Entretien avec Kobus van Rensburg, directeur général de l'Association sud-africaine des producteurs de pacanes	26
7. La mesure chinoise d'exemption des droits de douane donne une impulsion au développement agricole africain – Entretien avec Daniel Yando, président de l'Association commerciale Cameroun-Chine	27
8. « Zéro tarif » : un terme en vedette à la Foire internationale du commerce de la Zimbabwe	28

PRESENTATION DE LA MESURE ZERO TARIF DOUANIER

1. La Chine accordera un traitement tarifaire nul à tous les pays africains avec lesquels elle entretient des relations diplomatiques

BEIJING, 29 avril (Xinhua) -- La Chine élargira le traitement tarifaire nul à tous les pays africains ayant des relations diplomatiques avec elle à partir du 1er mai 2026, ont annoncé mardi les autorités chinoises.

L'intégration de 20 pays africains supplémentaires à la politique de traitement tarifaire nul témoigne de l'engagement actif du pays en faveur d'une ouverture économique de haut niveau, ont déclaré les autorités.

Du 1er mai 2026 au 30 avril 2028, la Chine accordera un tarif douanier nul, sous la forme d'un taux préférentiel, à 20 pays africains ayant établi des relations diplomatiques avec elle et qui ne sont pas classés parmi les pays les moins développés, selon une annonce du Comité du tarif douanier du Conseil des Affaires d'Etat.

L'annonce précise que, pour les produits soumis à des contingents tarifaires, seul le taux sous contingent sera réduit à zéro, tandis que le taux hors contingent restera inchangé.

Au cours de la période de mise en œuvre de deux ans, la Chine continuera à promouvoir la négociation et la signature de l'accord du Partenariat économique Chine-Afrique pour le développement partagé avec les pays africains concernés, indique l'annonce.

La dernière initiative de la Chine visant à accorder un traitement tarifaire nul à 20 pays africains supplémentaires fait suite à l'octroi par le pays, depuis le 1er décembre 2024, d'un traitement tarifaire nul sur 100% des lignes tarifaires à 33 pays africains les moins développés avec lesquels elle entretient des relations diplomatiques.

Le comité a ajouté que cette initiative jouerait un rôle important dans le renforcement des liens de coopération économique et commerciale entre la Chine et l'Afrique, ainsi que dans la promotion des efforts conjoints visant à bâtir une communauté d'avenir partagé à toute épreuve Chine-Afrique pour la nouvelle ère.

Qualifiant cette mesure de "significative", le ministère chinois du Commerce a déclaré mardi qu'avec l'entrée en vigueur vendredi de cette politique élargie, la Chine deviendrait la première grande économie à offrir un traitement tarifaire nul unilatéral et complet à tous les pays africains avec lesquels elle entretient des relations diplomatiques, ainsi qu'à tous les pays les moins développés avec lesquels elle a des relations diplomatiques.

Dans un communiqué, le ministère a affirmé que cet accord constituait également une mesure novatrice et progressive, alors que la Chine et les pays africains concernés s'efforcent de parvenir à la signature de l'accord du Partenariat économique Chine-Afrique pour le développement partagé.

Il a ajouté qu'à une époque où l'unilatéralisme et le protectionnisme gagnent du terrain, l'initiative de la Chine permettra d'élargir l'ouverture de son marché grâce au traitement tarifaire nul, créant ainsi des opportunités de développement pour les pays africains. Parallèlement, en négociant et en signant l'accord du Partenariat économique Chine-Afrique pour le développement partagé, la Chine vise à garantir des avantages stables aux pays africains et à fournir des garanties institutionnelles à long terme, stables et prévisibles pour approfondir les relations économiques et commerciales sino-africaines.

Mesure concrète témoignant de l'engagement indéfectible de la Chine à élargir son ouverture de haut niveau et de sa volonté de s'ouvrir davantage, la mise en œuvre d'un régime tarifaire nul pour ces 53 pays africains donnera un élan considérable à la coopération sino-africaine en matière de commerce et d'investissement, ainsi qu'au développement de l'Afrique, a-t-il noté.

L'annonce de cette politique par la Chine mardi s'inscrit dans le cadre de ses efforts généraux visant à mettre en place un nouveau système d'économie ouverte de haut niveau grâce à une coopération ouverte et mutuellement bénéfique et à l'élargissement de l'ouverture institutionnelle au cours des prochaines années.

Selon le Programme du 15e Plan quinquennal de la Chine (2026-2030), le pays prendra activement l'initiative de s'ouvrir davantage et de créer un environnement institutionnel transparent, stable et prévisible. Il s'est également engagé à améliorer la qualité et le niveau de la coopération en matière

de commerce et d'investissement d'ici 2030

2. Zéro droit de douane : la Chine et l'Afrique vers une proximité sans précédent (PAPIER GENERAL)

BEIJING, 1er mai (Xinhua) -- Sur un marché de Changsha, dans la province chinoise du Hunan, un consommateur choisit un ananas "pain de sucre" venu du Bénin, sans toujours imaginer le long périple qu'il a accompli. A des milliers de kilomètres de là, sur les hauteurs du Rwanda, des piments sèchent au soleil avant de prendre la route vers la Chine.

Ces scènes d'échanges transcontinentaux pourraient bientôt se multiplier. Du 1er mai 2026 au 30 avril 2028, la Chine accordera un tarif douanier nul, sous la forme d'un taux préférentiel, à 20 pays africains ayant établi des relations diplomatiques avec elle et qui ne sont pas classés parmi les pays les moins développés. Cette décision fait suite à l'octroi par la Chine, depuis le 1er décembre 2024, d'un traitement tarifaire nul sur 100% des lignes tarifaires à 33 pays africains les moins développés avec lesquels elle entretient des relations diplomatiques.

Une approche qui illustre la philosophie chinoise sur le développement et l'esprit des relations sino-africaines, comme l'a résumée le président Xi Jinping : "Sur la voie de la modernisation, personne, ni aucun pays, ne doit être laissé pour compte".

Dans un contexte international marqué par la montée des barrières commerciales et des tentations protectionnistes, ces mesures annoncées par Beijing devraient donner un coup d'accélérateur aux échanges sino-africains et, au-delà, renforcer la confiance au sein du Sud global.

M. Xi a estimé que ces nouvelles mesures prises par la Chine au titre de l'élargissement de son ouverture de haut niveau offriraient certainement de nouvelles possibilités pour le développement de l'Afrique, ainsi que pour la poursuite conjointe du rêve de modernisation.

Pour de nombreux pays africains, cela signifie un accès direct à l'un des plus vastes marchés au monde. Les chiffres illustrent cette dynamique. En 2025, le commerce sino-africain a atteint 348 milliards de dollars, en hausse de 17,7% par

rapport à 2024, un niveau record. Les importations chinoises en provenance d'Afrique se sont élevées à 123 milliards de dollars, soit une hausse de 5,4% par rapport à l'année précédente.

La tendance se confirme en 2026. Au premier trimestre, le volume des échanges a encore progressé de 23,7% par rapport à la même période de 2025, avec une hausse de 14,6% des importations chinoises.

UNE ECONOMIE DU QUOTIDIEN : QUAND LE COMMERCE CHANGE DES VIES

A Allada, au Bénin, Lanmandoclévon, un cultivateur d'ananas "pain de sucre", se souvient d'une époque où de bonnes récoltes pouvaient devenir une source d'inquiétude.

"Autrefois, sur le marché local, nous avions du mal à écouler toute notre production. Une partie des invendus était perdue, entraînant un manque à gagner considérable", confie-t-il à Xinhua.

Depuis que l'ananas béninois a obtenu l'accès au marché chinois, la situation s'est nettement améliorée : il écoule désormais l'ensemble de sa production et a étendu ses plantations de moins d'un hectare à près de trois hectares, employant environ 80 ouvriers par hectare. A ses yeux, "le vaste marché chinois" est une réalité tangible.

Son expérience n'est pas isolée. Au Rwanda, le piment séché est autorisé à l'exportation vers la Chine depuis 2021. L'entreprise Fischer Global a ainsi vu ses surfaces cultivées s'étendre progressivement, passant de 15 à 300 hectares. "C'est la stabilité du marché qui nous a permis d'agrandir nos plantations", explique son directeur général, Herman Uwizeyimana.

Même dynamique au Kenya, où les exportations d'avocats vers la Chine ont connu une croissance rapide. D'après Hasit Shah, directeur général de Sunripe, une entreprise locale spécialisée dans la culture, la transformation et l'exportation d'avocats, lorsque les avocats kenyans ont fait leur entrée sur le marché chinois en 2022, les importations hebdomadaires ne représentaient que 10 à 20 conteneurs. Selon les médias locaux, elles atteignent aujourd'hui 100 à 150 conteneurs, soit une croissance de 500% en trois ans.

Du café ougandais aux myrtilles zimbabwéennes, en passant par les noix de cajou mozambicaines ou la viande malgache, une gamme croissante de

produits africains trouve désormais sa place sur le marché chinois.

DE LA PRODUCTION LOCALE AUX CHAINES DE VALEUR MONDIALES

Le tarif douanier nul ne signifie pas seulement "vendre plus", mais aussi "vendre mieux". Une illustration de cette montée en gamme, le poria, champignon utilisé depuis des siècles en médecine traditionnelle chinoise, suscite aujourd'hui un intérêt croissant.

Dans le cadre d'une coopération entre Jingzhou, surnommée "capitale du poria" dans la province chinoise du Hunan, et la République du Congo, la filière se structure désormais à l'échelle intercontinentale : la Chine fournit les souches fongiques et l'appui technologique, tandis que la culture et les premières étapes de transformation sont réalisées en Afrique, avant une commercialisation en Chine et sur d'autres marchés internationaux.

Ce modèle illustre l'émergence d'une nouvelle géographie des chaînes de valeur, dans laquelle l'Afrique occupe une place plus active, au-delà du simple rôle d'exportateur de matières premières.

Implanté depuis 2019 dans le district de Loudima, au sud du Congo, le groupe Feilin a développé cette filière avec une production annuelle atteignant aujourd'hui 500 tonnes. En février dernier, le groupe a signé un accord avec la société chinoise Jingzhou Guoling Technology, visant l'achat de 3.000 tonnes de produits sur trois ans.

Pour Judani Ngongui, directeur d'équipe de Loudima de la société nationale de valorisation des plantations forestières, la politique de tarif zéro annoncée par la Chine à l'égard de l'Afrique signifie la possibilité d'augmenter les volumes d'exportation de produits agricoles à forte valeur ajoutée vers le marché chinois.

"Dans le cas du poria, la demande sur le marché international, en particulier en Chine, peut stimuler l'expansion des superficies cultivées, encourager les investissements dans la transformation locale et améliorer les infrastructures agricoles", précise-t-il.

UNE OPPORTUNITE POUR LE DEVELOPPEMENT DU SUD GLOBAL

Alors que certains pays tendent à brandir l'arme des droits de douane, la Chine ne cesse de prendre des initiatives à contre-courant en misant sur une plus grande ouverture économique, comme en témoigne son initiative de tarif zéro en faveur de l'Afrique.

"Nous devons poursuivre d'amples consultations et apporter une contribution conjointe en vue de bénéfices partagés et nous opposer à ce que le gagnant prenne tout, de sorte à bâtir une économie mondiale ouverte où les pays en développement seront mieux intégrés à la division mondiale du travail et bénéficieront tous des acquis de la mondialisation économique", avait déclaré le président Xi Jinping lors du Dialogue des dirigeants chinois et africains en août 2023.

En plus, la Chine, dans le cadre de l'élargissement constant de son ouverture de haut niveau, accorde toujours une priorité particulière à l'Afrique, a-t-il réaffirmé lors de son entretien avec le président mozambicain Daniel Francisco Chapo le 21 avril dernier.

Pour des observateurs internationaux, la politique chinoise de tarif zéro, qui s'articule avec d'autres dynamiques comme la Zone de libre-échange continentale africaine, contribue à soutenir des économies souvent vulnérables face aux chocs extérieurs, et au-delà, renforcer les liens économiques Sud-Sud.

"La décision du gouvernement chinois d'autoriser l'entrée des produits africains sur le marché chinois sans droits de douane arrive en temps opportun", a déclaré Mahmoud Ali Youssouf, président de la Commission de l'Union africaine, estimant qu'elle renforce la capacité de l'Afrique à faire face aux défis économiques mondiaux.

De son côté, l'universitaire sénégalais Bakary Sambe relève que, dans un contexte de montée du protectionnisme dans certaines économies développées, l'ouverture accrue du marché chinois, sans conditionnalité politique, traduit une approche pragmatique au bénéfice du développement africain.

La Chine et l'Afrique représentent ensemble plus de 2,8 milliards d'habitants. A mesure que les barrières tarifaires s'effacent, les échanges s'intensifient, les liens se resserrent, et de nouvelles trajectoires de développement se dessinent.

QUE PEUT AMENER LE ZERO TARIF DOUANIER?

1. La Mesure zéro tarif douanier, un puissant moteur pour le développement du Gabon

La Mesure zéro tarif douanier, un puissant moteur pour le développement du Gabon

Dans le contexte actuel de ralentissement économique mondial et de montée du protectionnisme, la Chine apporte la Mesure zéro tarif douanier, aux fins de préserver l'ordre économique international stable et ouvert. C'est une décision cruciale prise par le gouvernement chinois pour accompagner l'Afrique dans son développement vers l'industrialisation et la modernisation. Au Gabon, cette Mesure peut générer plusieurs avantages pour le développement local.

Du côté économique et commercial, la Mesure zéro tarif stimule l'expansion des exportations gabonaises vers la Chine. Cette Mesure simplifie des procédures douanières, réduit directement le coût d'entrée des produits gabonais au marché chinois et favorise la diversification des exportations. Dans le secteur agricole, la Mesure profite à un grand nombre de petits agriculteurs et de micro-entreprises, créant des emplois et baissant le coût d'exploitation. Jusqu'à présent, des produits africains de qualité tels que café d'Éthiopie, avocats de Kenya, ananas de Bénin, agrumes d'Afrique du Sud et soja de Zambie ont déjà réalisé l'entrée au marché chinois. Parmi ces produits, les avocats de Kenya illustrent parfaitement les effets positifs de la Mesure zéro tarif. Le 1er mai dernier, jour de la mise en œuvre de la Mesure, 24 tonnes d'avocats en provenance de Kenya ont été dédouanées sans encombre au port de Shanghai, bénéficiant d'une réduction de tarifs douaniers environs 2 millions de FCFA.

Du côté industriel, la Mesure favorise la production locale et le processus d'industrialisation. La valeur profonde de la Mesure zéro tarif réside dans le fait qu'elle accompagne les pays africains dans la transformation de ses ressources naturelles et de son dividende démographique en une dynamique de développement endogène et durable. On prend le secteur du manganèse du Gabon comme exemple. Avec la mise en œuvre de la Mesure, combinée à l'interdiction d'exportation du

manganèse brut prévue à partir de 2029, le secteur du manganèse attire davantage d'investisseurs chinois au Gabon, apportant ainsi des capitaux, des technologies et des expériences de gestion servant à la transformation structurelle. Une chaîne de valeur s'étendant de l'extraction à la transformation et à l'exportation sera progressivement mise en place. Par l'exportation vers la Chine des produits transformés du manganèse, les tarifs douaniers supprimés se traduiront par un avantage en termes de rentabilité d'une valeur ajoutée.

Avec la mise en œuvre de la Mesure zéro tarif, la coopération sino-gabonaise ouvrira de nouvelles perspectives. Cette Mesure gagnant-gagnant permet aux deux parties de partager les opportunités de développement. Nous espérons que cette Initiative favorisera le renforcement des échanges commerciaux bilatéraux et le décollage de l'industrie du Gabon, permettant ainsi aux opérateurs économiques et aux populations des deux pays de bénéficier de dividendes concrets.

2. Traitement chinois du tarif douanier zéro : des analystes africains voient au-delà du commerce (SYNTHESE)

BEIJING, 28 avril (Xinhua) -- Dès le 1er mai, la majorité des exportations africaines entreront en Chine sans droits de douane. Des analystes africains y voient non seulement un levier supplémentaire pour accéder au plus grand marché du monde, mais aussi une opportunité de redessiner la voie de modernisation à long terme de leur continent, fondée sur l'accès aux marchés, la diversification et la croissance industrielle.

"Avec cette décision tarifaire qui marque un tournant décisif vers la libéralisation des échanges, Beijing se positionne comme un pôle économique alternatif pour un continent de plus en plus méfiant à l'égard du protectionnisme occidental", a écrit Stephen Kamanzi, journaliste à KT Press Rwanda, dans un article publié juste après que le président chinois Xi Jinping avait réaffirmé, dans son message de félicitations aux pays et peuples africains à l'occasion du 39e sommet de l'Union africaine, que la Chine appliquerait pleinement le traitement à zéro droit de douane aux 53 pays africains ayant relations diplomatiques avec elle.

Aux yeux de M. Kamanzi, pour des pays comme le Rwanda, "enclavé, pauvre en ressources naturelles et fortement axé sur la valeur ajoutée",

l'accès à l'immense marché chinois représente à la fois une opportunité et une pression.

Le Rwanda, avec 32 autres pays les moins avancés (PMA) en Afrique, bénéficiait déjà du traitement chinois de tarif douanier zéro depuis décembre 2024. L'impact ne s'est pas fait attendre. La suppression totale des droits de douane chinois a permis d'élargir les marges des négociants et des coopératives rwandais, et la prévisibilité de l'accès au marché clé a contribué à stabiliser leur planification à long terme, a fait remarquer M. Kamanzi, tout en soulignant le défi actuel de son pays : progresser dans la chaîne de valeur.

"Si le Rwanda sait saisir cette opportunité, cette révision tarifaire pourrait contribuer à accélérer la concrétisation de ses ambitions de devenir une plaque tournante régionale pour l'industrie légère et les entreprises créatives, des objectifs qui sont au cœur de sa stratégie nationale de développement", espère-t-il.

Au Kenya, la plus grande économie d'Afrique de l'Est est mondialement connue pour ses exportations de thé, de café et de produits horticoles, le journaliste Onyango K'onyango souscrit pleinement à ce constat : la décision de la Chine d'étendre le régime tarifaire zéro à l'ensemble de l'Afrique, incluant ainsi le Kenya, "offre au pays l'occasion non seulement d'accroître ses exportations, mais aussi de repenser sa stratégie commerciale à long terme", a-t-il écrit sur le média en ligne Capital FM basé à Nairobi.

"Si les industriels locaux parviennent à tirer pleinement parti de cet accès préférentiel au marché chinois", prévoit-il, faisant écho à son confrère rwandais, "des secteurs tels que le textile, l'agroalimentaire, la maroquinerie et l'industrie légère pourraient connaître une croissance significative."

Boniface Bounoung Fouda, directeur du département d'Economie à l'Institut des Relations internationales de l'Université de Yaoundé II, voit aussi "une occasion majeure pour la modernisation" de son pays dans l'ouverture du marché chinois. "Le soutien et l'aide de la Chine au Cameroun sont perceptibles à travers de nombreuses réalisations (...) le zéro droit de douane pour 100% des lignes tarifaires est un levier supplémentaire", a-t-il écrit dans le journal officiel du pays, Cameroun Tribune.

Il a appelé ses compatriotes à saisir cette occasion historique comme un accélérateur non seulement pour stimuler le développement du commerce, mais aussi pour réaliser la "transformation structurelle et le développement inclusif prévus dans notre Stratégie nationale de développement 2020-2030".

En Côte d'Ivoire, premier producteur africain et troisième producteur mondial de caoutchouc naturel, l'entreprise chinoise Mainland Group a déjà investi dans plusieurs usines pour transformer le latex en produits standardisés.

"Grâce aux projets de transformation locale, les ressources en caoutchouc ne sont plus simplement exportées à l'état brut : elles subissent désormais une transformation primaire et de haute qualité sur le territoire ivoirien, ce qui constitue un changement qualitatif essentiel pour notre économie", a souligné Kouya Bertin Gomun, le conseiller commercial à l'Ambassade de Côte d'Ivoire en Chine.

"A long terme, cela renforce la compétitivité de l'industrie du caoutchouc et offre un modèle reproductible pour le coton, le cacao et d'autres secteurs clés, favorisant ainsi une industrialisation autonome et durable pour notre pays", a-t-il ajouté.

Pour attirer davantage de grands investisseurs industriels, le conseiller commercial ivoirien a promis que son pays offrirait des services administratifs efficaces et des mesures incitatives, telles que des exonérations fiscales pour les projets de transformation et l'exemption de droits de douane sur l'importation d'équipements.

"La politique du zéro droit de douane élargit l'accès au marché chinois, favorise la transformation industrielle ivoirienne et augmente la valeur ajoutée de nos produits exportés", a-t-il conclu. "Nous attirons de grandes entreprises chinoises pour créer un cycle vertueux associant ressources ivoiriennes, technologie chinoise et marché chinois. La coopération s'étend désormais à de nombreux secteurs, apportant une dynamique durable aux échanges sino-africains." Fin

3. La nouvelle politique chinoise de droits de douane nuls pour l'Afrique offre un avenir commun dans un monde fragmenté

BEIJING, 1er mai (Xinhua) -- La Chine a

commencé vendredi à appliquer un traitement tarifaire zéro élargi aux importations en provenance des 53 pays africains avec lesquels elle entretient des relations diplomatiques, une mesure historique considérée comme favorisant l'ouverture et la coopération pour le Sud global dans un contexte de montée du protectionnisme et de fragmentation de l'économie mondiale.

Avec l'arrivée de 24 tonnes de pommes sud-africaines à la douane de Shenzhen tôt vendredi matin, première cargaison dans le cadre de cette initiative nouvellement entrée en vigueur, la Chine est devenue la première grande économie mondiale à accorder unilatéralement une exemption tarifaire à tous les pays africains ayant des relations diplomatiques avec elle.

En offrant un accès total au marché sans exiger de concessions réciproques, la Chine établit une nouvelle référence en matière de soutien à l'industrialisation dans le Sud global, a noté Ricky Mukonza, professeur associé à l'Université de technologie de Tshwane en Afrique du Sud.

ENGAGEMENT PIONNIER ET "MARQUE D'EXCELLENCE"

La Chine avait déjà supprimé les droits de douane sur 100% des lignes tarifaires pour les importations en provenance de 33 pays les moins avancés (PMA) d'Afrique depuis le 1er décembre 2024.

En vertu de cette nouvelle politique, du 1er mai 2026 au 30 avril 2028, la Chine accordera un traitement tarifaire zéro, sous la forme d'un taux tarifaire préférentiel, à 20 pays africains non-PMA ayant établi des relations diplomatiques avec la Chine, selon le Comité du tarif douanier du Conseil des Affaires d'Etat.

Le ministère du Commerce a déclaré dans un communiqué que cette dernière initiative de la Chine allait créer des opportunités sur plusieurs fronts, ajoutant que la franchise des droits de douane réduirait le coût d'entrée des produits africains sur le marché chinois et leur conférerait un avantage concurrentiel.

Selon le ministère, les droits de douane nuls devraient également contribuer à la diversification des produits d'exportation africains, à l'augmentation de leur valeur ajoutée et à l'optimisation des structures d'exportation, ce qui

profitera aux agriculteurs ainsi qu'aux micro, petites et moyennes entreprises, favorisera la création d'emplois et améliorera les conditions de vie des populations.

Le ministère espère également que cette politique de droits de douane nuls permettra de faire progresser davantage la coopération sino-africaine dans des domaines tels que le commerce des services, le commerce numérique, les industries vertes et le développement durable, ce qui contribuera à renforcer la capacité de développement autonome de l'Afrique et à accélérer son processus de modernisation.

Le président de la Commission de l'Union africaine, Mahmoud Ali Youssouf, a salué cette initiative comme étant "très opportune" pour un continent qui subit de plein fouet les crises mondiales et qui est vulnérable à l'isolationnisme.

"Je voudrais exprimer, au nom de la Commission de l'Union africaine, notre sincère gratitude pour ce geste très fraternel que tous les Africains apprécient", a déclaré M. Youssouf aux médias la semaine dernière.

"Cette politique témoigne clairement de l'engagement à long terme de la Chine en faveur du développement de l'Afrique", a souligné M. Mukonza. Il l'a qualifiée d'étape importante dans la coopération Sud-Sud, qui renforcera la confiance à l'échelle du continent.

Cette initiative contraste fortement avec la montée en puissance de l'unilatéralisme et du protectionnisme à l'échelle mondiale. "Alors que certaines régions se tournent vers le protectionnisme, l'approche de la Chine offre une alternative fondée sur l'ouverture et la coopération", a affirmé M. Mukonza.

La Chine est le premier partenaire commercial de l'Afrique. Selon l'Administration générale des douanes de Chine, les échanges commerciaux entre la Chine et l'Afrique ont atteint un niveau record de 348 milliards de dollars en 2025. Parallèlement, les importations chinoises en provenance d'Afrique se sont élevées à 123 milliards de dollars, soit une hausse de 5,4% par rapport à l'année précédente. Au premier trimestre 2026, les échanges bilatéraux ont enregistré une augmentation de 23,7% sur un an, et les importations chinoises ont progressé de 14,6%.

De janvier à février, les nouveaux investissements directs de la Chine en Afrique ont bondi de 44% en glissement annuel, a précisé Du Xiaohui, directeur général du Département des affaires africaines au ministère des Affaires étrangères.

M. Du a qualifié cet accord de tarif zéro de "marque d'excellence" de la coopération sino-africaine dans cette nouvelle ère, destinée à devenir un moteur durable pour le développement de qualité des relations bilatérales.

"La suppression des droits de douane réduit les risques pour les exportateurs et envoie un signal fort indiquant que le marché chinois est stable et offre des opportunités à long terme aux marques africaines", a déclaré M. Mukonza.

OUVRIR DE NOUVELLES PERSPECTIVES, APPORTER PLUS DE CERTITUDE

Selon certains experts, la politique de droits de douane nuls devrait servir de catalyseur à la modernisation industrielle et agricole de l'Afrique. En réduisant considérablement les coûts des exportations africaines, elle contribuera à rééquilibrer les flux commerciaux, à diversifier les exportations africaines et à faire du vaste marché chinois une destination plus attractive pour les produits africains à forte valeur ajoutée.

Dans un hall d'exposition permanent de l'Exposition économique et commerciale Chine-Afrique à Changsha, capitale de la province chinoise du Hunan (centre), plus de 2.000 types de produits spécialisés africains sont présentés, allant du café et des épices à l'artisanat, entre autres.

"Grâce à la politique de droits de douane nuls, les frais de dédouanement des marchandises africaines vont considérablement baisser, et l'accès au marché sera encore facilité", a déclaré Yang Yi, directeur général de la société gestionnaire des expositions, Hunan Yufei Industry Investment Co., Ltd. Il prévoit un afflux régulier de produits africains haut de gamme sur le marché chinois, ce qui enrichira l'offre proposée aux consommateurs.

Les entreprises chinoises tirent activement parti de cette nouvelle politique pour mettre en place des chaînes d'approvisionnement transfrontalières intégrées. Li Huanguo, directeur général de Jingzhou Guoling Technology Co., Ltd., prévoit

d'importer 3.000 tonnes de Poria cocos de la République du Congo sur trois ans.

"En profitant de la politique de tarif zéro, nous travaillerons avec la partie congolaise pour mettre en place des bases de culture de démonstration et créer une marque de produits de santé à base de Poria cocos en Afrique", a-t-il déclaré, mettant en avant un modèle de synergie industrielle.

Lan Shengbin, directeur adjoint des Douanes de Changsha, a déclaré que cette mesure aurait de multiples retombées positives. Selon lui, les importations de produits agricoles africains de haute qualité, tels que les noix de macadamia d'Afrique du Sud et les avocats frais du Kenya, devraient s'intensifier.

Zhao Yongsheng, chercheur à l'Université d'économie et de commerce international, a décrit les avantages concrets et mutuellement bénéfiques de la suppression des droits de douane comme l'incarnation de la communauté d'avenir partagé Chine-Afrique de tout temps à l'ère nouvelle.

"L'effet multiplicateur de cette politique se manifeste à plusieurs niveaux", a déclaré M. Zhao. A court terme, elle stimule l'emploi et les revenus en Afrique. A moyen terme, elle favorise l'industrialisation grâce à l'investissement et au transfert de technologies. A long terme, elle contribue à développer le pouvoir d'achat des Africains, ce qui, à terme, contribue à un système commercial mondial plus équilibré.

Wang Xuekun, directeur de l'Académie chinoise du commerce international et de la coopération économique, rattachée au ministère du Commerce, a déclaré que cette dernière initiative marquait une nouvelle étape dans la coopération économique et commerciale entre la Chine et l'Afrique, marquant le passage d'une "ouverture unilatérale" à une "autonomisation institutionnelle".

Elle incarne également une démarche pragmatique des pays en développement du Sud global visant à explorer des voies de développement indépendantes, a ajouté M. Wang, soulignant que cela renforçait également la stabilité de l'économie mondiale.

La Chine poursuit, avec une détermination sans faille, l'approfondissement de ses réformes et son

ouverture à tous les niveaux. Elle a élargi son ouverture unilatérale en adoptant des droits de douane nuls sur tous les produits provenant des PMA avec lesquels elle entretient des relations diplomatiques, comme l'indique le rapport d'activité du gouvernement chinois de l'année dernière.

La Chine s'ouvrira davantage au monde. Le pays élargira l'accès aux marchés et ouvrira davantage de secteurs, en particulier dans celui des services. Il poursuivra ses initiatives d'ouverture dans les services de télécommunications à valeur ajoutée, les biotechnologies, les hôpitaux à capitaux entièrement étrangers et d'autres domaines, prendra des mesures progressives pour étendre l'ouverture dans le secteur numérique et réduira la liste négative relative au commerce transfrontalier des services, selon le rapport d'activité du gouvernement publié en mars de cette année

4. Lin Jian : La Chine entend travailler avec les pays africains pour enrichir constamment la mesure d'exemption des droits de douane et injecter une nouvelle dynamique à la solidarité et à la coopération du Sud global

Le bureau du porte-parole du ministère des Affaires étrangères a publié l'information suivante. Lors du point de presse régulier du ministère des Affaires étrangères du 29 avril, un journaliste de China Daily a posé la question suivante : La Chine appliquera à compter du 1er mai de cette année l'exemption totale des droits de douane à l'ensemble des 53 pays africains ayant établi des relations diplomatiques avec elle. Nous avons constaté que cette mesure suscite une grande attention dans tous les milieux de vie en Afrique. Les dirigeants africains ainsi que les médias l'ont hautement appréciée, y voyant une nouvelle étape importante dans la coopération sino-africaine. Quelle est la réponse du porte-parole à ce sujet ?

Lin Jian : La Chine a noté l'attente fervente et les retours positifs des pays africains concernant la mesure d'exemption des droits de douane. L'exemption des droits de douane est une initiative majeure prise par la Chine pour élargir activement son ouverture unilatérale, démontrant sa volonté d'assumer davantage d'obligations internationales et d'élargir résolument une ouverture de haut niveau. Cette mesure incarne concrètement la politique africaine de la Chine fondée sur la sincérité, les résultats réels,

l'affection fraternelle et la bonne foi ainsi que sa vision juste de l'amitié et des intérêts. Elle constitue une pratique vivante de la construction conjointe par la Chine et l'Afrique d'une communauté d'avenir partagé de tout temps à l'ère nouvelle, et revêt une importance historique dans les relations sino-africaines ainsi que dans l'histoire des relations internationales.

Actuellement, alors que le protectionnisme et l'unilatéralisme mondiaux sont en hausse et que les effets d'entraînement de la situation au Moyen-Orient s'étendent jusqu'au continent voisin, la Chine partage ses opportunités avec l'Afrique par le biais de l'exemption des droits de douane pour un développement commun, démontrant ainsi la détermination de la Chine et de l'Afrique à contribuer à la paix et au développement mondiaux par leur stabilité. L'exemption des droits de douane deviendra une clé d'or pour la prospérité commerciale, un accélérateur pour l'investissement industriel, une pluie bienfaisante pour relever les défis et un pont d'amitié sino-africaine. Elle permettra à davantage de produits africains de qualité et caractéristiques d'entrer dans les foyers chinois, renforçant le sentiment d'accomplissement et de bonheur des peuples chinois et africains. Elle facilitera également l'expansion des entreprises chinoises en Afrique, apportant davantage d'opportunités d'investissement et de mise à niveau industrielle aux pays africains et renforçant leur capacité de développement autonome. Nous espérons que cette mesure favorisera l'intégration et la synergie du commerce, de l'industrie et de l'investissement sino-africains, permettant aux entreprises et aux populations des deux parties de partager concrètement les bénéfices de la coopération, et créant un environnement favorable à la libéralisation et à la facilitation du commerce et de l'investissement mondiaux. L'accueil favorable réservé par nos amis africains à l'exemption des droits de douane est un écho vivant de la coopération sino-africaine mutuellement bénéfique et gagnant-gagnant.

5. Le « zéro tarif » aide les bons produits africains à conquérir le marché chinois

Récemment, Wang Yi, membre du Bureau politique du Comité central du Parti communiste chinois et ministre des Affaires étrangères, a

déclaré dans une interview aux médias chinois à l'issue de sa visite à la Commission de l'Union africaine, en Éthiopie, en Tanzanie et au Lesotho que, lors de cette visite, le terme le plus fréquemment évoqué par les parties africaines était « zéro tarif ». Cette mesure est une carte de visite en or de la coopération sino-africaine pour la nouvelle ère. Elle constitue une initiative majeure de la Chine pour élargir activement son ouverture unilatérale, démontrant sa volonté d'assumer davantage d'obligations internationales et d'élargir résolument une ouverture de haut niveau.

Afin d'élargir l'ouverture unilatérale aux pays les moins avancés et de réaliser un développement commun, la Chine applique depuis le 1er décembre 2024 un taux préférentiel nul à 100 % des lignes tarifaires pour les produits originaires des pays les moins avancés ayant établi des relations diplomatiques avec elle. Pour les produits soumis à des contingents tarifaires, le taux de droit dans la limite du contingent a été ramené à zéro, tandis que le taux hors contingent reste inchangé. Depuis plus d'un an, la coopération mutuellement bénéfique entre la Chine et l'Afrique progresse régulièrement, et la dynamique commerciale ne cesse de se renforcer.

Récemment, notre journal a interviewé Song Wei, professeure à l'École des relations internationales de l'Université des langues étrangères de Pékin, et Zhang Qiaowen, professeure à l'Institut d'études africaines de l'Université normale du Zhejiang, afin d'analyser et de décrypter comment la politique de zéro tarif peut stimuler la croissance du commerce sino-africain, aider les pays africains à renforcer leur compétitivité à l'exportation et enrichir les choix des consommateurs chinois.

Apporter davantage de facilités aux exportations des pays africains vers la Chine

La politique de zéro tarif est un outil important de la Chine pour soutenir le développement de l'Afrique. Elle favorise le développement de l'Afrique dans divers domaines principalement en renforçant les capacités commerciales. Elle améliore non seulement la compétitivité des produits africains sur le marché chinois et le volume de leurs exportations, mais aussi optimise la structure du commerce sino-africain, stimule le développement des chaînes industrielles africaines connexes et encourage le

développement de nouveaux formats tels que le commerce électronique transfrontalier en Afrique.

【Observations】

Depuis le 1er décembre 2024, la Chine accorde un traitement de zéro tarif couvrant 100 % des lignes tarifaires à tous les pays les moins avancés ayant établi des relations diplomatiques avec elle, y compris 33 pays africains, devenant ainsi le premier grand pays en développement et la première grande économie mondiale à mettre en œuvre une telle mesure.

En juin 2025, la Chine a annoncé sa volonté de concrétiser, par la signature d'accords de partenariat pour le développement économique commun, la mesure de zéro tarif couvrant 100 % des lignes tarifaires pour les 53 pays africains ayant établi des relations diplomatiques avec elle.

L'ambassadeur d'Éthiopie en Chine, Taféra, a déclaré que la politique chinoise de zéro tarif aide les pays africains à améliorer leurs capacités de production locales, à renforcer leurs capacités d'exportation et à accroître les revenus tirés des produits d'exportation.

【Analyse】

Song Wei : La politique de zéro tarif est un outil important de la Chine pour soutenir le développement de l'Afrique, principalement en renforçant les capacités commerciales afin de promouvoir le développement dans divers domaines.

Premièrement, elle améliore la compétitivité des produits africains sur le marché chinois et le volume de leurs exportations. Des produits agricoles africains caractéristiques tels que le café éthiopien, les arachides congolaises, la noix de cajou gambienne et la noix de macadamia malawite entrent sur le marché chinois par le canal du zéro tarif, insufflant une nouvelle vitalité à la coopération économique et commerciale sino-africaine.

Deuxièmement, elle optimise la structure du commerce sino-africain, stimule le développement des chaînes industrielles africaines connexes et encourage le développement de nouveaux formats tels que le commerce électronique transfrontalier en Afrique. Avec l'entrée sur le marché chinois d'une variété croissante de produits agricoles africains

caractéristiques, les capacités de transformation des produits agricoles locaux ainsi que les capacités annexes telles que la conservation et la chaîne du froid s'améliorent également. Parallèlement, les plateformes mises en place par la Chine, telles que la Foire internationale d'importation de la Chine et l'Exposition économique et commerciale Chine-Afrique, ainsi que les nouveaux formats comme le commerce électronique transfrontalier et le live streaming, offrent davantage d'opportunités commerciales aux entreprises africaines.

À long terme, la politique de zéro tarif consolide d'une part la position de la Chine en tant que premier partenaire commercial de l'Afrique, et favorise d'autre part le développement industriel et la modernisation de l'Afrique, contribuant ainsi à accélérer l'intégration profonde des sphères économiques et commerciales sino-africaines et à réaliser des bénéfices mutuels.

Zhang Qiaowen : Afin d'aider les pays les moins avancés d'Afrique à accroître leurs exportations vers la Chine, à développer leur économie et à approfondir la coopération amicale sino-africaine, la Chine a annoncé dès la deuxième session ministérielle du Forum sur la coopération sino-africaine en 2003 qu'elle accorderait un traitement de zéro tarif à certaines marchandises des pays les moins avancés d'Afrique entrant sur le marché chinois. En 2006, lors du sommet de Beijing du Forum sur la coopération sino-africaine, la Chine a annoncé l'extension à plus de 440 lignes tarifaires des marchandises bénéficiant du traitement de zéro tarif pour les marchandises en provenance des pays les moins avancés d'Afrique ayant des relations diplomatiques avec la Chine. Depuis lors, avec l'intensification des échanges économiques et commerciaux sino-africains, la Chine n'a cessé d'accroître ses efforts en matière de préférences fiscales et d'ouverture unilatérale envers l'Afrique, en termes de catégories et de nombre de lignes tarifaires, de périmètre géographique et de mesures de facilitation connexes.

En juin 2025, la Chine a annoncé la mise en œuvre de la mesure de zéro tarif couvrant 100 % des lignes tarifaires pour les 53 pays africains ayant établi des relations diplomatiques avec elle, ce qui constitue une continuation et une montée en puissance de ses politiques de préférences fiscales existantes envers l'Afrique. En tant que plus grand pays en développement, la Chine a

adopté une politique de soutien d'une telle ampleur, qui a été largement appréciée et reconnue par les pays africains.

La Chine non seulement réduit directement le seuil d'entrée des produits africains sur le marché chinois grâce à la politique de zéro tarif, mais elle accélère également les procédures de quarantaine et d'inspection, tout en réduisant diverses barrières non tarifaires et en accélérant la facilitation du dédouanement, par exemple en établissant des « voies vertes » pour l'importation de produits agricoles africains en Chine, afin d'offrir davantage de facilités aux exportations des pays africains vers la Chine.

Injecter de la confiance aux pays africains face aux chocs externes

Le zéro tarif est une aide opportune pour les peuples africains. C'est à la fois une « soustraction » douanière, une « addition » de développement, une « multiplication » pour les conditions de vie, et une « division » face à l'imposition abusive de droits de douane.

【Observations】

Wang Yi a déclaré que le zéro tarif est une aide opportune pour les peuples africains. C'est à la fois une « soustraction » douanière, une « addition » de développement, une « multiplication » pour les conditions de vie, et une « division » face à l'imposition abusive de droits de douane.

Le site web du journal britannique The Guardian a souligné qu'en 2025, face à la guerre commerciale mondiale et aux politiques de droits de douane élevés initiées par les États-Unis, les pays du Sud global se sont tournés vers les marchés intérieurs. À cet égard, la mesure de zéro tarif couvrant 100 % des lignes tarifaires pour les pays africains ayant établi des relations diplomatiques avec la Chine offre une marge de manœuvre aux pays africains. Cette mesure atténue non seulement l'instabilité du commerce extérieur africain, mais renforce également l'image de la Chine en tant que partenaire fiable pour le développement de l'Afrique, établissant un modèle pour l'équité du commerce mondial.

【Analyse】

Song Wei : La politique de zéro tarif apporte des bénéfices tangibles au développement des pays africains.

Premièrement, elle réduit les droits de douane, diminue les barrières commerciales et abaisse efficacement le coût d'entrée des produits africains sur le marché chinois.

Deuxièmement, elle accélère l'adéquation des produits africains avec le marché chinois, offrant davantage de marges de croissance pour le développement de l'Afrique, tout en utilisant le commerce comme un moyen d'étendre les capacités de production et de transformation locales en Afrique et d'accélérer l'intégration dans le marché mondial.

Troisièmement, elle a un effet multiplicateur sur le développement des conditions de vie en Afrique. Sur la base de la stimulation du commerce sino-africain, elle a également un impact positif sur les conditions de vie, l'emploi, la réduction de la pauvreté et la stabilité industrielle en Afrique, stimulant la capacité de développement autonome de l'Afrique et bénéficiant aux familles ordinaires africaines.

Quatrièmement, elle élimine les impacts négatifs de l'unilatéralisme et du protectionnisme commercial. En particulier dans le contexte où, l'année dernière, les États-Unis ont annoncé l'imposition de droits de douane dits « réciproques » à tous leurs partenaires commerciaux, fermé l'Agence américaine pour le développement international et réduit leur aide à l'Afrique, la politique chinoise de zéro tarif contribue à atténuer les difficultés de développement et la situation d'injustice auxquelles sont confrontés les pays africains.

Zhang Qiaowen: La politique chinoise de zéro tarif est une ouverture sans conditions politiques annexes, elle est plus « méthodique » et offre une « thérapie » efficace aux pays du Sud global, y compris les pays africains, pour faire face au protectionnisme commercial et à la tendance à la « démondialisation », contribuant à renforcer la solidarité des pays du Sud global pour résister ensemble à l'unilatéralisme et aux comportements intimidants dans le domaine économique et commercial.

Par ailleurs, il est intéressant de noter qu'avec l'avancement de la politique chinoise de zéro tarif envers l'Afrique, les consommateurs chinois bénéficient de choix de consommation de plus en plus riches. Certaines entreprises chinoises, dans

le cadre de leurs investissements et de l'implantation d'usines dans les pays africains, améliorent également leur capacité d'innovation en matière de produits, favorisant le développement commun de la Chine et de l'Afrique dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie manufacturière, des infrastructures, etc., créant ainsi une situation gagnant-gagnant.

Permettre aux pays africains de mieux s'intégrer dans les chaînes de valeur mondiales

La politique de zéro tarif contribue à promouvoir la synergie entre exportations, investissements et emploi, favorisant ainsi globalement le développement de l'Afrique. Le grand marché chinois deviendra véritablement une grande opportunité pour l'Afrique.

【Observations】

Les propositions pour le 15e plan quinquennal adoptées par la quatrième session plénière du 20e Comité central du Parti communiste chinois dessinent non seulement le plan de développement futur de la Chine, mais constituent également une « liste d'opportunités » pour tous les pays du monde, y compris l'Afrique.

Le porte-parole du ministère chinois des Affaires étrangères a récemment déclaré que la Chine continuera à être le moteur de la croissance économique mondiale et qu'elle souhaite également servir d'accélérateur pour le développement et la revitalisation de l'Afrique. Le grand marché chinois deviendra véritablement une grande opportunité pour l'Afrique. Nous accueillons favorablement l'intention des pays africains de prendre le train du développement chinois et de travailler main dans la main à la réalisation de la modernisation.

【Analyse】

Song Wei : La politique de zéro tarif contribue à promouvoir la synergie entre exportations, investissements et emploi, favorisant ainsi globalement le développement de l'Afrique. Dans le contexte de la mise en œuvre intégrale par la Chine de sa politique de zéro tarif envers l'Afrique, la réduction des coûts d'exportation des produits africains vers la Chine et l'accélération du développement des industries connexes stimuleront l'intérêt et la volonté des entreprises mondiales, y compris chinoises, d'investir et d'implanter des usines en Afrique, ce qui

améliorera directement la capacité des pays africains à attirer les investissements étrangers et favorisera l'emploi local.

Le partage des opportunités de développement entre la Chine et l'Afrique transformera leurs relations, les faisant passer de partenaires commerciaux à des partenaires de développement marchant côte à côte. Cela contribuera à consolider le consensus de développement des pays du Sud global, à élargir leurs opportunités de développement et à favoriser ainsi l'émergence collective des pays du Sud global.

Zhang Qiaowen : À l'avenir, alors que la Chine entre dans la nouvelle phase du 15^e plan quinquennal, élargissant une ouverture de haut niveau, et notamment avec le soutien de la politique de zéro tarif, la sphère économique et commerciale sino-africaine connaîtra de nouveaux points de croissance.

Premièrement, dans les domaines traditionnels tels que l'agriculture et les mines, la Chine et l'Afrique pourraient encore approfondir leurs échanges économiques et commerciaux. Par exemple, la Chine pourrait exporter des technologies agricoles avancées et des équipements agricoles vers l'Afrique, aidant les pays africains à améliorer leur efficacité de production agricole et la valeur ajoutée de leurs produits agricoles, afin de mieux promouvoir les exportations de produits agricoles.

Deuxièmement, dans les domaines émergents tels que l'économie verte, l'économie numérique et l'intelligence artificielle, la coopération sino-africaine offre de vastes perspectives et un potentiel illimité. Par exemple, dans le domaine de l'économie verte, la Chine est leader mondial dans le secteur des énergies nouvelles, tandis que l'Afrique dispose d'avantages naturels en ressources et a des besoins en matière de développement des énergies nouvelles et de technologies de stockage d'énergie. À l'avenir, les deux parties pourraient renforcer leur coopération dans la transition verte. Dans les domaines de l'économie numérique et de l'intelligence artificielle, le développement rapide que la Chine a connu ces dernières années a renforcé la confiance des pays africains. En outre, les pays africains comptent une population jeune, et les jeunes ont un intérêt et un enthousiasme naturels pour l'innovation. À l'avenir, la coopération entre la Chine et l'Afrique dans les domaines de

l'économie numérique et de l'intelligence artificielle pourrait connaître un développement en bondissant.

Je suis convaincu qu'à l'avenir, la Chine, grâce à des politiques telles que le zéro tarif, continuera d'aider les pays africains à former des chaînes industrielles plus perfectionnées et à mieux s'intégrer dans les chaînes de valeur mondiales.

6. Zhang Sai, Wang Heng : Le traitement de zéro tarif favorise l'optimisation de la structure commerciale sino-africaine

Cette année marque le 70^e anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre la Chine et l'Afrique. En février, la Chine a annoncé qu'elle appliquerait à partir du 1^{er} mai un traitement de zéro tarif à l'ensemble des 53 pays africains ayant établi des relations diplomatiques avec elle, tout en continuant à promouvoir la négociation et la signature d'accords de partenariat pour le développement économique commun et en élargissant davantage l'accès des produits africains à son marché par le biais, notamment, d'une « voie verte » améliorée. L'octroi d'un traitement de zéro tarif à l'ensemble des pays africains constitue une autre mesure importante pour approfondir la coopération sino-africaine. La 7^e édition de la Foire internationale d'importation de la Chine (CIIE) organisée en novembre 2024 a offert gratuitement des espaces d'exposition à 26 entreprises de 13 pays africains.

Les « bons produits africains » arrivent

Depuis le 1^{er} décembre 2024, la Chine accorde un traitement de zéro tarif couvrant 100 % des lignes tarifaires à tous les pays les moins avancés ayant établi des relations diplomatiques avec elle, y compris 33 pays africains. En juin 2025, la partie chinoise a clairement indiqué qu'elle mettrait en œuvre, par la signature d'accords de libre-échange innovants, la mesure de zéro tarif couvrant 100 % des lignes tarifaires pour les 53 pays africains ayant établi des relations diplomatiques avec elle. Les 20 pays africains nouvellement inclus dans ce traitement de zéro tarif sont l'Afrique du Sud, l'Égypte, l'Algérie, l'Éthiopie, etc. Le traitement de zéro tarif n'apporte pas seulement une augmentation des échanges commerciaux sino-africains, mais aussi un ajustement des flux commerciaux et une

optimisation de la structure des catégories de produits.

Selon les données de l'Administration générale des douanes, le volume des échanges sino-africains a dépassé pour la première fois 2 100 milliards de yuans en 2024, et a atteint 963,21 milliards de yuans au cours des cinq premiers mois de 2025, dont 599,57 milliards de yuans d'exportations vers l'Afrique et 363,64 milliards de yuans d'importations en provenance de l'Afrique. Les données montrent que l'énergie et les minéraux restent le « socle » de la coopération économique et commerciale sino-africaine, mais la part des produits agricoles et des biens de consommation africains dans le commerce sino-africain ne cesse de croître. En 2024, le volume total des importations et exportations de produits agricoles sino-africains a dépassé pour la première fois les 70 milliards de yuans, dont 37 milliards de yuans d'importations en provenance de l'Afrique. Au cours des cinq premiers mois de 2025, la Chine a importé pour 15,83 milliards de yuans de produits agricoles africains, dont les importations de café, de fèves de cacao et de fraises surgelées ont augmenté respectivement de 145,7 %, 88,6 % et 82 %, représentant respectivement 18,4 %, 65,4 % et 84,8 % des importations chinoises de ces mêmes produits.

Le traitement de zéro tarif rend les produits africains plus compétitifs en termes de prix lorsqu'ils entrent sur le marché chinois, en particulier pour les catégories « sensibles aux coûts et sensibles aux délais » telles que les produits agricoles, les produits alimentaires spéciaux et les biens de consommation légers. Dans le passé, les importations chinoises de produits agricoles en provenance d'Afrique se concentraient principalement sur les graines oléagineuses, le soja et les agrumes. Depuis le sommet de Beijing du Forum sur la coopération sino-africaine (FOCAC) de 2024, 31 produits agricoles et alimentaires en provenance de 19 pays africains ont obtenu l'accès au marché chinois. Le café d'Afrique de l'Est, le cacao d'Afrique de l'Ouest, ainsi que certaines noix, produits aquatiques et produits frais, devraient pénétrer plus rapidement le marché chinois. Par exemple, auparavant, les avocats kényans étaient principalement destinés aux marchés européens et moyen-orientaux. Grâce à l'effet combiné du zéro tarif et de l'ouverture du marché, les exportations vers la Chine devraient représenter à l'avenir

40 % de la production d'avocats du Kenya. En septembre 2024, de la viande d'agneau congelée de Madagascar a été exportée vers la Chine pour la première fois, ouvrant un tout nouveau segment pour l'exportation de produits carnés africains vers la Chine.

Parallèlement, l'évolution de la structure commerciale aura également un impact sur la configuration des chaînes d'approvisionnement et industrielles. Entre 2021 et 2025, les investissements directs des entreprises chinoises en Afrique ont maintenu une moyenne annuelle de plus de 3 milliards de dollars américains, tout en continuant à promouvoir la construction de parcs économiques et commerciaux et la coopération en matière de chaînes industrielles en Afrique. Sur cette base, ce qui est le plus susceptible de se produire à l'avenir n'est pas un déplacement massif d'industries manufacturières à forte intensité d'actifs, mais une augmentation continue des investissements en amont autour du conditionnement par catégories, de l'entreposage frigorifique, de la première transformation, du contrôle qualité et des nœuds logistiques. Selon des reportages, des entreprises chinoises ont déjà implanté des activités de transformation du cacao en Côte d'Ivoire et construit des entrepôts frigorifiques et des installations de séchage (pour l'industrie du piment) au Rwanda, ce qui montre que la coopération sino-africaine est en train de passer d'un modèle « ressources-marché » à un modèle « production-transformation-consommation ».

Transformer les « dividendes politiques » en « dividendes de capacité »

Actuellement, les pays africains se trouvent à des stades de développement différents : certains ont un degré d'industrialisation plus élevé et exportent des produits à plus grande échelle et à plus forte valeur ajoutée ; certains pays les moins avancés rencontrent des difficultés et des goulots d'étranglement en matière d'exportation, notamment en ce qui concerne les capacités d'offre, l'alignement sur les normes de qualité, la certification de conformité sanitaire et phytosanitaire, l'amélioration de l'étiquetage et de la traçabilité, ainsi que la logistique et le financement. Pour les pays aux bases industrielles fragiles, ces goulots d'étranglement peuvent entraîner des problèmes tels que « les produits sont de bonne qualité mais ne se vendent pas » ou « les commandes sont là mais les livraisons ne

sont pas fiables ». Pour que le traitement de zéro tarif produise réellement ses effets, il est nécessaire de transformer les « dividendes politiques » en « dividendes de capacité ».

Par conséquent, le traitement de zéro tarif n'est pas une simple réduction tarifaire, mais il est mis en œuvre parallèlement aux mécanismes de coopération économique et commerciale. D'une part, la partie chinoise continuera de promouvoir la négociation et la signature d'accords de partenariat pour le développement économique commun avec les pays africains, afin de fournir un cadre institutionnel plus clair pour l'harmonisation des règles, la reconnaissance mutuelle des normes, la facilitation des investissements et du commerce. D'autre part, par le biais de mesures de facilitation d'accès au marché telles que l'amélioration des « voies vertes », elle résoudra les problèmes concrets de l'entrée des produits africains sur le marché chinois, en garantissant qu'ils « entrent, entrent rapidement et entrent de manière stable ». C'est ce que signifie l'ouverture institutionnelle dans la coopération économique et commerciale sino-africaine : non seulement ouvrir le marché, mais aussi ouvrir l'espace d'alignement des règles, les voies de renforcement des capacités et les plateformes de collaboration industrielle.

Premièrement, en prenant pour points d'ancrage les maillons clés tels que l'accès aux produits, les contrôles sanitaires et phytosanitaires, et la certification des normes, il s'agit de rendre les procédures douanières et les processus de conformité plus transparents et reproductibles, réduisant ainsi le coût en temps et l'incertitude pour les entreprises. Pour les exportateurs africains, la présentation des règles sous forme de « listes, de processus et de modèles » est souvent la plus utile. Plus les règles sont claires, plus les coûts d'essais et d'erreurs pour les entreprises sont faibles, et plus il est facile pour le commerce d'atteindre une certaine échelle.

Deuxièmement, en utilisant l'amélioration des « voies vertes » comme moteur, il convient de concrétiser et de détailler les installations d'accompagnement telles que les ports, le transport maritime, les entrepôts hors douane et la chaîne du froid, afin que les produits agricoles, les produits alimentaires spéciaux et les produits de l'industrie légère disposent d'une capacité d'arrivée plus stable et de délais de transport plus fiables. Pour les produits périssables et

saisonniers, le temps, c'est la qualité, et la qualité, c'est le prix. Si le dédouanement est lent, si la chaîne du froid est rompue et si l'entreposage est insuffisant, même le traitement de zéro tarif ne peut compenser les pertes. Relier la construction de voies et la facilitation du commerce, c'est en fait promouvoir à la fois « la réduction des droits de douane » et « l'efficacité ».

Troisièmement, il s'agit de relier la facilitation du commerce à la coopération industrielle, de former une collaboration plus étroite en matière de chaînes de valeur dans les domaines de la fabrication, de la gestion de la qualité, du marketing de marque et du commerce électronique transfrontalier, et de promouvoir davantage de produits africains afin qu'ils réalisent une valeur ajoutée locale et créent des emplois. Ainsi, la coopération entre les deux parties aura une « teneur en valeur » plus élevée et une plus grande durabilité. Pour de nombreux pays africains, si le traitement de zéro tarif ne conduit qu'à une augmentation des exportations de matières premières vers la Chine, les gains resteront limités. Ce n'est qu'en étendant la coopération à d'autres maillons tels que les installations industrielles d'accompagnement, le développement de normes et l'expansion du marché que les dividendes politiques pourront être davantage transformés en dynamique de modernisation industrielle.

À l'avenir, il convient de s'orienter vers l'optimisation de la structure commerciale, afin de faire passer le commerce sino-africain d'un commerce complémentaire à un commerce évolutif. Par des méthodes telles que l'amélioration de la qualité, l'augmentation de la valeur ajoutée par la transformation et la construction de marques, davantage de produits africains pourront entrer sur le marché chinois sous des formes à plus forte valeur ajoutée. Cela augmentera les revenus d'exportation des pays africains tout en enrichissant l'offre sur le marché chinois, réalisant ainsi un niveau plus élevé de bénéfices mutuels et de partage.

Face aux vents contraires du protectionnisme dans le commerce mondial, l'arrangement de la Chine en faveur d'un zéro tarif généralisé couvrant 53 pays africains envoie un signal clair : utiliser une ouverture plus large pour contrer le protectionnisme, soutenir l'agenda de développement du Sud global par des attentes économiques et commerciales plus stables, et

promouvoir une évolution plus équilibrée de la division internationale du travail par des opportunités de marché plus durables. Pour le Sud global, cette stabilité et cette prévisibilité sont en elles-mêmes des ressources rares, qui peuvent, dans une certaine mesure, atténuer la pression subie en raison de la détérioration de l'environnement extérieur, et contribuer également à renforcer le sentiment de participation et d'accomplissement des pays en développement dans le système économique international. En même temps, il convient de noter que la clé de la coopération du Sud global ne réside pas seulement dans la croissance du volume commercial, mais aussi dans la participation aux règles et la coordination de la gouvernance.

7. Le zéro tarif façonne un nouvel avenir pour la coopération économique et commerciale sino-africaine

En septembre 2024, lors du sommet de Beijing du Forum sur la coopération sino-africaine (FOCAC), une annonce majeure a retenu l'attention du monde entier : la Chine entendait élargir volontairement et unilatéralement l'ouverture de son marché en accordant un traitement de zéro tarif couvrant 100 % des lignes tarifaires à tous les pays les moins avancés ayant établi des relations diplomatiques avec elle, y compris 33 pays africains. Le 1er décembre de la même année, cette politique a été officiellement mise en œuvre. En février 2026, la Chine a de nouveau annoncé l'extension de cette mesure de zéro tarif à 53 pays africains ayant établi des relations diplomatiques avec elle, avec une mise en œuvre intégrale à compter du 1er mai. Ce processus d'ouverture sans cesse élargi, passant de 33 à 53 pays, n'est pas seulement une marque de la sincérité de la Chine dans sa coopération avec l'Afrique ; il marque également l'entrée des relations économiques et commerciales sino-africaines dans une toute nouvelle phase.

Bien plus qu'une « exonération fiscale » : une ouverture systémique

Dans un contexte où certaines grandes économies s'emploient à ériger des barrières commerciales, utilisent l'ouverture des marchés comme monnaie d'échange et assortissent les préférences commerciales accordées à l'Afrique de nombreuses conditions, le choix de la Chine apparaît particulièrement remarquable : elle prend

l'initiative d'élargir l'accès à son marché en faveur de l'Afrique, sans aucune condition politique, sans ingérence dans les affaires intérieures des pays africains et sans exiger une réciprocité de leur part. Ce modèle d'ouverture place véritablement le droit à l'autodétermination de l'Afrique au premier plan.

De la couverture de 33 pays les moins avancés à l'extension à l'ensemble des 53 pays africains ayant établi des relations diplomatiques avec la Chine, cette ouverture n'est pas une approche uniforme, mais un processus progressif et méthodique. Elle démontre à la fois la détermination de la Chine à poursuivre l'élargissement de son ouverture et la prudence qui préside à la mise en œuvre de sa politique.

La politique de zéro tarif ne se résume pas à une simple « exonération fiscale ». Il s'agit d'une combinaison de mesures : la suppression des droits de douane n'est que la première étape, les mesures d'accompagnement en matière de facilitation du commerce étant tout aussi cruciales. Voies vertes, dédouanement accéléré, déclarations en douane sans papier... Ces mesures réduisent considérablement les coûts non tarifaires pour l'entrée des produits africains sur le marché chinois. L'histoire de l'avocat kényan en est la meilleure illustration. Les douanes de l'aéroport international de Pudong à Shanghai ont mis en place un couloir spécial permettant une interconnexion sans faille des contrôles sanitaires, réduisant ainsi les délais de dédouanement de 7 à 14 jours à seulement 2 ou 3 jours. Pour les produits frais et périssables, il ne s'agit pas seulement d'un gain d'efficacité, mais d'une extension de leur espace de survie sur le marché.

Une nouvelle perspective pour l'économie et le commerce sino-africains sous le régime du zéro tarif

Le zéro tarif agit comme une clé qui ouvre la porte du marché chinois. Le coût d'entrée des produits africains sur le marché chinois est considérablement réduit, ce qui renforce naturellement leur compétitivité-prix. De janvier à juillet 2025, les importations chinoises en provenance des pays les moins avancés d'Afrique ont atteint 39,66 milliards de dollars, soit une augmentation de 10,2 % sur un an. Au premier trimestre 2026, le volume des échanges sino-africains a atteint 646,56 milliards de yuans, en hausse de 23,7 % sur un an, les importations en

provenance d'Afrique ayant augmenté de 14,6 % – l'effet d'entraînement du zéro tarif continue de se faire sentir.

Longtemps, le commerce sino-africain a été dominé par les produits primaires tels que le pétrole brut et les minéraux. La politique de zéro tarif est en train de modifier cette donne, offrant de nouvelles opportunités à l'Afrique pour développer ses industries de transformation. La montée en gamme du café éthiopien en est un exemple typique. Au cours de l'exercice 2024/2025, l'Éthiopie a exporté plus de 34 000 tonnes de café vers la Chine, générant plus de 218 millions de dollars de recettes, faisant de la Chine son quatrième plus grand marché d'exportation pour le café. Le zéro tarif n'a pas seulement entraîné une augmentation des ventes, mais a également stimulé la modernisation de l'ensemble de la chaîne industrielle : de la plantation à la récolte, en passant par la transformation et le contrôle qualité, tous les maillons progressent vers la normalisation et la professionnalisation.

Le zéro tarif ne favorise pas seulement le commerce, mais stimule également l'investissement. Les entreprises chinoises sont de plus en plus enclines à implanter des usines en Afrique, reliant étroitement les capitaux et les technologies chinois aux ressources et aux marchés africains, et faisant évoluer la coopération vers une synergie industrielle plus profonde, avec l'émergence d'un nouveau modèle de « production et transformation en Afrique, puis réexportation vers la Chine ». L'industrie du caoutchouc en Côte d'Ivoire en est une illustration. Le groupe chinois Meilan a investi dans la construction d'usines de transformation du caoutchouc en Côte d'Ivoire ; les trois usines déjà opérationnelles ont une capacité de production annuelle de 400 000 tonnes, et lorsque toutes les usines seront en service, elles représenteront près de 30 % de la production nationale du pays. Ce projet a créé plus de 4 000 emplois et établi une chaîne industrielle complète allant de la plantation à la transformation et à l'exportation.

La politique de zéro tarif a approfondi la coopération sino-africaine sur le plan institutionnel. Elle est en résonance avec la construction de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA), favorisant l'intégration des marchés régionaux et l'allocation des ressources. La Chine a signé de nouveaux accords-cadres de partenariat pour le

développement économique commun avec 34 pays africains, marquant le passage de la coopération d'un partage initial par la réduction tarifaire à une mise à niveau plus profonde dans des domaines tels que l'accès aux produits agricoles, l'intégration des chaînes industrielles et la synergie des infrastructures numériques. La République du Congo est le premier pays africain à avoir signé un arrangement de récolte précoce avec la Chine, les deux parties s'étant mises d'accord sur les règles d'origine et les procédures de mise en œuvre. Ce type d'articulation institutionnelle rend la base de la coopération sino-africaine plus solide et ouvre la voie à des échanges économiques et commerciaux plus étendus à l'avenir.

Un écart persiste entre l'idéal et la réalité : les entreprises chinoises doivent agir de manière proactive

Le zéro tarif abaisse le seuil d'accès au marché, mais la capacité de production propre de l'Afrique reste une contrainte majeure. De nombreux petits agriculteurs et petites entreprises africains, de petite taille et disposant de technologies limitées, ont du mal à constituer une capacité d'offre stable à grande échelle. Les exportateurs rwandais de piment séché souhaitent passer de 300 à 1 500 tonnes, mais se heurtent aux limites des superficies cultivées et des équipements de transformation, ce qui rend cet objectif difficile à atteindre à court terme. Par ailleurs, l'absence de systèmes de contrôle qualité performants fait que certains produits agricoles peinent à satisfaire aux normes sanitaires et phytosanitaires strictes de la Chine.

Bien que le zéro tarif crée des opportunités pour l'industrie de transformation africaine, la transformation substantielle de la structure commerciale prendra du temps. En 2025, l'excédent commercial de la Chine avec l'Afrique a dépassé pour la première fois les 100 milliards de dollars, ce qui indique que les exportations africaines vers la Chine restent dominées par les produits primaires, la part des produits manufacturés étant faible. Le passage de l'exportation de matières premières à l'exportation de produits finis nécessite des investissements systémiques en technologie, en capitaux, en ressources humaines et en infrastructures, un processus qui ne saurait être accompli du jour au lendemain.

Le réseau de transport intérieur en Afrique n'est pas développé, les capacités portuaires sont limitées, et les infrastructures d'entreposage et de chaîne du froid font défaut, ce qui maintient à un niveau élevé le coût du transport des produits depuis les zones de production jusqu'aux ports chinois. Le café éthiopien doit transiter par le port de Djibouti, avec un long transport terrestre ; les piments séchés rwandais doivent emprunter le port de Dar es Salaam en Tanzanie, avec de multiples étapes logistiques et des pertes importantes. Même avec un tarif nul, les coûts logistiques élevés réduisent la compétitivité-prix des produits africains.

Pour les entreprises chinoises, la politique de zéro tarif offre une double opportunité. D'une part, davantage de matières premières et de produits caractéristiques africains, de bonne qualité et à moindre coût, entrent en Chine, offrant la possibilité aux entreprises de transformation aval et aux commerces de détail de réduire leurs coûts et de diversifier leurs gammes. D'autre part, le marché africain offre un potentiel énorme ; la politique de zéro tarif renforce les liens entre les chaînes industrielles chinoises et africaines, créant un environnement plus favorable pour les entreprises chinoises qui investissent et implantent des usines en Afrique et développent une coopération en matière de capacités de production. Cependant, ces opportunités s'accompagnent de défis. Les entreprises chinoises investissant en Afrique sont également confrontées à des difficultés telles que l'insuffisance des infrastructures locales, la faiblesse des industries d'accompagnement et les différences d'environnement opérationnel. La capacité à s'adapter rapidement aux marchés africains et à réaliser une opérationnalisation locale est un défi que les entreprises doivent relever. Face à cette nouvelle donne, les entreprises chinoises doivent agir de manière proactive et transformer les défis en opportunités :

Premièrement, renforcer les études de marché pour exploiter le potentiel commercial. Il convient d'étudier en profondeur les produits d'excellence des différents pays africains et de rechercher les points de convergence avec la demande du marché chinois. Par exemple, les produits agricoles spéciaux, l'artisanat et les ressources minérales de l'Afrique offrent de vastes perspectives sur le marché chinois dans le contexte de la montée en gamme de la consommation.

Deuxièmement, approfondir la coopération en matière de chaînes industrielles pour promouvoir la production localisée. En s'appuyant sur la politique de zéro tarif, il convient d'investir en Afrique dans la construction de bases de transformation, afin de réaliser le modèle « production en Afrique, vente en Chine ». Cela permettra non seulement de réduire les coûts tarifaires, mais aussi d'aider l'Afrique à élever son niveau d'industrialisation, réalisant ainsi des bénéfices mutuels.

Troisièmement, participer à la construction d'infrastructures pour améliorer l'environnement commercial. Les goulets d'étranglement logistiques sont un facteur clé limitant le commerce sino-africain. Les entreprises chinoises peuvent participer activement à la construction d'infrastructures en Afrique telles que les ports, les chemins de fer et la logistique de la chaîne du froid, ce qui améliorera les conditions commerciales tout en ouvrant de nouveaux relais de croissance.

Quatrièmement, veiller à une exploitation conforme et établir une bonne image. L'investissement et l'exploitation en Afrique doivent respecter strictement les lois et règlements locaux, accorder une importance à la protection de l'environnement et à la responsabilité sociale, établir une bonne image des entreprises chinoises et jeter les bases d'une coopération à long terme.

En résumé, la politique de zéro tarif n'est pas seulement un arrangement commercial, mais une action concrète de la Chine pour construire un modèle d'ouverture de haut niveau et mettre en pratique le concept de communauté d'avenir partagé pour l'humanité. De l'expansion des exportations africaines vers la Chine à l'optimisation de la structure commerciale, en passant par la promotion de la coopération industrielle et de l'articulation institutionnelle, ce processus d'ouverture sans cesse élargi est en train de remodeler le contenu même des relations économiques et commerciales sino-africaines. À l'avenir, tout en continuant à élargir l'ouverture, les deux parties devraient renforcer davantage la coopération en matière de chaînes industrielles et le renforcement des capacités, promouvoir la facilitation du commerce et l'amélioration des infrastructures, afin de maximiser les effets bénéfiques de la politique de zéro tarif. « Les

premiers arrivés seront les mieux servis » : les entreprises qui agiront rapidement pourront saisir cette manne politique et connaître un plus grand succès.

8. La soustraction tarifaire, multiplication pour le bien-être des populations

Le 1er mai 2026, la politique chinoise d'exemption totale des droits de douane à destination des 53 pays africains ayant établi des relations diplomatiques avec la Chine entrera officiellement en vigueur. Il ne s'agit nullement d'un simple ajustement tarifaire, mais d'un arrangement préférentiel unilatéral d'une ampleur inédite, résultat d'un choix rationnel où logique économique et vision stratégique se rejoignent profondément entre la Chine et l'Afrique. Cette mesure marque le passage des relations économiques et commerciales sino-africaines d'une « coopération commerciale » traditionnelle à une « communauté de destin partagé », et offre un nouveau paradigme pour la coopération au développement mondial, actuellement engluée dans le protectionnisme.

Depuis longtemps, l'Afrique est cantonnée dans son rôle de « fournisseur de matières premières » au sein de la division internationale du travail. Sa dépendance excessive à l'exportation de produits primaires a fragilisé sa structure économique, entraîné une perte massive de valeur ajoutée et entravé son processus d'industrialisation. La pénurie de devises étrangères a également étranglé le développement de nombreux pays africains. Sortir de cette situation défavorable, gravir les échelons de la chaîne de valeur et réaliser l'industrialisation locale sont devenus les aspirations collectives les plus pressantes des pays africains.

La politique chinoise de zéro tarif répond précisément à cette aspiration. Elle ne se limite pas à faciliter la circulation transfrontalière des marchandises, mais favorise également celle des capitaux, des technologies et la refonte transfrontalière des chaînes de valeur. L'histoire de l'avocat kényan illustre parfaitement le potentiel de cette politique. Depuis son autorisation d'accès au marché chinois en juin 2022, les exportations d'avocats frais du Kenya vers la Chine ont augmenté tant en volume qu'en prix. Au premier trimestre 2025, le Kenya est devenu le troisième fournisseur d'avocats de la

Chine. Derrière ce succès, une chaîne de valeur se construit rapidement : les agriculteurs kényans obtiennent de précieux revenus en devises grâce aux exportations, ce qui leur permet d'acheter des machines agricoles et des engrais chinois ; pour répondre aux normes strictes du marché chinois, les entreprises chinoises investissent activement au Kenya dans la construction de logistiques de la chaîne du froid et de centres d'inspection qualité, y transférant leur savoir-faire avancé. À mesure que l'échelle augmente, les produits à plus forte valeur ajoutée comme l'huile d'avocat et la purée d'avocat deviendront les prochains objectifs.

Cette histoire illustre parfaitement comment « la soustraction tarifaire peut conduire à l'addition commerciale pour aboutir in fine à la multiplication du bien-être populaire ». Le marché chinois, fort de plus de 1,4 milliard d'habitants et en constante montée en gamme, permet non seulement aux produits africains de s'y vendre durablement, mais, plus encore, il injecte une puissante capacité « hématopoïétique » pour leur montée en gamme industrielle, l'attraction d'investissements étrangers et la poursuite de leur modernisation.

Pour la Chine, cette politique de zéro tarif n'est pas non plus une simple « concession » ou « aide », mais une nécessité interne pour son propre développement de haute qualité. Actuellement, de nombreux secteurs chinois, comme le photovoltaïque, l'électroménager et les engins de chantier, disposent de capacités de production de classe mondiale, mais la concurrence acharnée sur le marché intérieur réduit considérablement leurs marges bénéficiaires. La solution réside dans deux voies : l'une consiste à percer vers le haut grâce à l'innovation technologique pour différencier les produits ; l'autre, à s'ouvrir vers l'extérieur pour trouver de nouveaux marchés de croissance pour les capacités de production excédentaires de qualité. La politique de zéro tarif envers l'Afrique s'inscrit précisément dans cette seconde voie, constituant une disposition stratégique qui offre un nouveau marché de croissance aux capacités industrielles de qualité de la Chine.

Alors que certains médias occidentaux interprètent habituellement cette initiative bienveillante de la Chine comme une « infiltration économique » ou une « expansion d'influence », un fait incontournable s'impose : il s'agit d'un modèle de coopération fondé sur le bénéfice

mutuel et le respect des aspirations de développement de l'autre partie, une pratique d'une communauté de destin qui va de la « coopération économique » au « partage des conceptions de développement », et de la « complémentarité commerciale » à la « synergie industrielle ». Alors que certains pays s'emploient à augmenter les droits de douane et à ériger des murs, la Chine choisit d'élargir son ouverture et de réduire ses droits, démontrant ainsi la responsabilité d'une grande puissance et reflétant une « logique d'accroissement » fondamentalement différente de la « logique du jeu à somme nulle » de certains pays. La réalité est que le commerce n'est pas un jeu à somme nulle où l'un gagne et l'autre perd ; le gâteau du marché peut être agrandi ensemble, au lieu de se disputer les parts.

La province du Zhejiang est une grande province du commerce avec l'Afrique. À la lumière de la pratique de la coopération du Zhejiang avec l'Afrique, plusieurs réflexions méritent d'être soulevées. Premièrement, il est impératif de passer d'une logique de « vente de produits » à une logique de « co-construction ». Le signal central du zéro tarif n'est pas tant qu'« il est plus facile de vendre des produits en Afrique », mais qu'une boucle industrielle complète est en train de se former : « fabriquer en Afrique pour revendre en Chine ». Le succès des outils électriques de Jinhua, du petit électroménager de Yiwu, des bouteilles en verre sous vide de Ningbo, etc., illustre l'adéquation profonde entre les fabrications du Zhejiang et la demande du marché africain, mais la véritable ascension dans la chaîne de valeur consiste à déplacer en amont les étapes de fabrication, à construire avec l'Afrique des bases de production et à partager les bénéfices des chaînes industrielles.

Deuxièmement, il faut bien utiliser les dividendes institutionnels et construire des capacités de conformité. Le zéro tarif n'est pas une « exonération inconditionnelle ». La mise en œuvre de cette politique implique une série d'aspects techniques tels que les règles d'origine et les normes d'inspection et de quarantaine. Les entreprises du Zhejiang doivent s'y préparer activement et rapidement pour bénéficier de ces dividendes politiques tout en respectant les règles, et maximiser leur valeur commerciale dans le cadre réglementaire.

Troisièmement, il convient d'accorder de

l'importance à la construction de marques pour accroître la valeur ajoutée des produits. Le zéro tarif abaisse le seuil de prix, ce qui signifie également que la concurrence sur le marché sera plus intense. Les entreprises doivent évoluer au plus vite du stade de « l'exportation de produits » à celui de « l'exportation de marques » en procédant à une localisation précise de leur marque et en construisant des réseaux de commercialisation omnicaux.

LE ZERO TARIF DOUANIER MISE EN OEUVRE EN AFRIQUE

1. Entrée en vigueur du traitement tarifaire zéro pour 53 pays africains : le Hunan enregistre sa première cargaison sous le nouveau régime

CHANGSHA, 1er mai (Xinhua) -- Plus de 6.000 bouteilles de vin sud-africain ont été dédouanées le 1er mai à l'Aéroport international Huanghua de Changsha. Il s'agit de la première cargaison à bénéficier, dans la province chinoise du Hunan (centre), d'un traitement tarifaire nul accordé par la Chine à l'ensemble des 53 pays africains ayant des relations diplomatiques avec elle.

Ces vins sud-africains constituent un prolongement de la quatrième édition de l'Exposition économique et commerciale Chine-Afrique. Grâce à l'entrée en vigueur de ce régime préférentiel le 1er mai, ils ont bénéficié d'une réduction tarifaire de 21.000 yuans (environ 3.076 dollars).

Selon une annonce du Comité du tarif douanier du Conseil des Affaires d'Etat, du 1er mai 2026 au 30 avril 2028, la Chine accorde un tarif douanier nul, sous la forme d'un taux préférentiel, à 20 pays africains ayant établi des relations diplomatiques avec elle et qui ne sont pas classés parmi les pays les moins avancés. Cette mesure porte à 53 le nombre total d'Etats africains avec lesquels la Chine entretient des relations diplomatiques et qui bénéficient désormais d'une exonération totale des droits de douane



2. Entrée en vigueur du traitement tarifaire zéro pour 53 pays africains : Shanghai enregistre sa première cargaison sous le nouveau régime

SHANGHAI, 1er mai (Xinhua) -- Tôt vendredi matin, une cargaison de 516 tonnes d'oranges

fraîches en provenance d'Egypte a été dédouanée dans la zone portuaire de Waigaoqiao à Shanghai. Il s'agit du premier lot à bénéficier du nouveau régime de droits de douane nuls dans le port de Shanghai pour les marchandises en provenance de 20 pays africains non classés parmi les pays les moins avancés (PMA) mais ayant établi des relations diplomatiques avec la Chine.

Selon une annonce du Comité du tarif douanier du Conseil des Affaires d'Etat, du 1er mai 2026 au 30 avril 2028, la Chine accorde un tarif douanier nul, sous la forme d'un taux préférentiel, à 20 pays africains ayant établi des relations diplomatiques avec elle et qui ne sont pas classés parmi les PMA. Cette mesure porte à 53 le nombre total d'Etats africains avec lesquels la Chine entretient des relations diplomatiques et qui bénéficient désormais d'une exonération totale des droits de douane.



Grâce à cette nouvelle politique, cette cargaison d'oranges égyptiennes a bénéficié d'une réduction tarifaire d'environ 320.000 yuans (environ 46.865 dollars).

Le même jour, un autre lot de 24 tonnes d'avocats kényans a également été dédouané dans la zone portuaire de Waigaoqiao, avec une exemption de droits de douane de 26.000 yuans (environ 3.808 dollars)

3. La Chine dédouane le premier lot de marchandises importées dans le cadre de la politique élargie de droits de douane nuls pour les produits africains

SHENZHEN, 1er mai (Xinhua) -- A minuit pile, 24 tonnes de pommes sud-africaines sont devenues le premier lot de produits importés à entrer en Chine dans le cadre d'une initiative historique, la Chine ayant étendu le régime de droits de douane nuls à l'ensemble des 53 pays africains avec lesquels elle entretient des relations

diplomatiques. Cette mesure est entrée en vigueur le 1er mai.

La cargaison, dédouanée rapidement par les douaniers de Shenzhen aux premières heures de vendredi, est destinée à des supermarchés et des marchés de gros de tout le pays. Pour ces pommes sud-africaines, le taux de droits de douane est passé de 10% à zéro, renforçant ainsi leur compétitivité en termes de prix sur le marché chinois.



"C'est un véritable avantage", a déclaré Luo Shengcong, directeur général de la société Shenzhen Kin Shing Yip International Agent Co., Ltd., ajoutant que le lot de marchandises actuel permettra de réaliser une économie de droits de douane d'environ 20.000 yuans (environ 2.929 dollars américains).

A compter du 1er décembre 2024, la Chine a mis en place un régime de droits de douane nuls pour les pays les moins avancés ayant établi des relations diplomatiques avec elle, dont 33 pays africains les moins avancés.

Cette nouvelle mesure de droits de douane nuls constitue une nouvelle étape majeure qui donnera un élan considérable à la coopération sino-africaine en matière de commerce et d'investissement, ainsi qu'au développement de l'Afrique.

La Chine reste le premier partenaire commercial de l'Afrique depuis 17 années consécutives, les échanges bilatéraux ayant atteint le chiffre record de 348 milliards de dollars en 2025.

Cette année marque le 70e anniversaire des relations diplomatiques entre la Chine et l'Afrique. Guo Xueyan, responsable au sein de

l'Administration générale des douanes, a souligné que, dans un contexte marqué par une vague de protectionnisme commercial à l'échelle mondiale, le renforcement par la Chine de ses politiques de droits de douane nuls en faveur des pays africains incarne l'essence même du multilatéralisme

4. La mesure chinoise de suppression des droits de douane apporte des opportunités économiques et commerciales à la Guinée-Bissau

L'ambassade de Chine en Guinée-Bissau a organisé le 27 une séance d'information sur la mise en œuvre intégrale, par la Chine, de la mesure de suppression des droits de douane en faveur des 53 pays africains ayant établi des relations diplomatiques avec elle. Cet événement a attiré la participation de plus de 70 entreprises locales bissau-guinéennes et d'entreprises chinoises implantées dans le pays. La séance a présenté les détails de cette mesure chinoise et a permis des échanges de mise en relation.



S'exprimant au nom du ministre du Commerce et de l'Industrie, Vicenco Co, lors de la cérémonie d'ouverture, le directeur général du Commerce extérieur de Guinée-Bissau, Lassana Fati, a déclaré que la mesure chinoise de suppression des droits de douane offrait d'importantes opportunités économiques et commerciales aux pays africains, et qu'il s'agissait d'une action concrète de la Chine pour soutenir l'amélioration des conditions de vie, la réduction de la pauvreté ainsi que le développement et le redressement de l'Afrique.

L'agriculture est le pilier de l'économie bissau-guinéenne, a-t-il souligné, mais son développement est entravé depuis longtemps par l'accès limité aux marchés et l'insuffisance des

canaux d'exportation. La mesure chinoise de suppression des droits de douane constitue un « soutien économique de grande ampleur », reflétant une coopération pragmatique fondée sur la sincérité, la confiance mutuelle et le bénéfice réciproque.

L'ambassadeur de Chine en Guinée-Bissau, Yang Renhuo, a indiqué qu'aussi tôt que le 1er décembre 2024, la Chine avait déjà pris l'initiative d'appliquer une mesure de suppression des droits de douane à 33 pays les moins avancés d'Afrique, dont la Guinée-Bissau. Aujourd'hui, l'extension de ce régime de 33 à 53 pays ne représente pas seulement un élargissement du champ d'application de la mesure, mais aussi une action concrète de la Chine pour soutenir le processus d'intégration africaine et contribuer à la construction de la Zone de libre-échange continentale africaine.

L'ambassadeur a ajouté que le traitement de suppression des droits de douane accordé par la Chine à la Guinée-Bissau facilitera, selon lui, l'exportation vers la Chine des produits de spécialité et de qualité bissau-guinéens tels que la noix de cajou, les produits halieutiques, le sésame et les arachides, et donnera une forte impulsion à l'approfondissement de la coopération économique et commerciale entre la Chine et la Guinée-Bissau ainsi qu'au développement du partenariat stratégique entre les deux pays.

Le secrétaire général de la Chambre de commerce, d'agriculture et de services de Guinée-Bissau, Saliu Ba, a déclaré dans un entretien à l'agence de presse Xinhua que la mesure chinoise de suppression des droits de douane constituait une aubaine majeure pour les produits nationaux bissau-guinéens, en particulier ceux de la pêche et de l'agriculture, et que les entreprises bissau-guinéennes étaient prêtes à tirer parti de cette politique pour faire entrer davantage de leurs produits nationaux sur le marché chinois.

En marge de l'événement, la Fédération des entreprises chinoises en Guinée-Bissau et la Chambre de commerce, d'agriculture et de services de Guinée-Bissau ont signé une initiative conjointe, s'engageant à promouvoir ensemble l'utilisation par les entreprises des retombées de la politique de suppression des droits de douane et à approfondir la coopération économique et commerciale entre les deux pays. La première édition de la rencontre de mise en relation entre

entreprises chinoises et bissau-guinéennes s'est également tenue ce jour-là.

5. La coopération économique et commerciale sino-africaine entre dans une nouvelle phase d'« autonomisation par les institutions »

À compter du 1er mai de cette année, la Chine applique une mesure d'exemption totale des droits de douane à l'ensemble des 53 pays africains ayant établi des relations diplomatiques avec elle. Elle entend également élargir davantage l'accès des produits africains à son marché par le biais, notamment, d'une « voie verte » améliorée. Il s'agit d'une nouvelle initiative de la Chine pour élargir son ouverture de haut niveau, et c'est la première fois qu'une grande économie mondiale accorde une couverture intégrale de l'exemption des droits de douane à l'ensemble des pays africains avec lesquels elle entretient des relations diplomatiques. Quatre experts sino-africains ont été invités à décrypter la portée majeure de cette mesure.

- Wang Xuekun, président de l'Académie chinoise du commerce international et de la coopération économique (CAITEC) relevant du ministère du Commerce
- Anthony Mthembi-Mwansa, chef de la direction principale du Département de la gouvernance coopérative de la province de Gauteng (Afrique du Sud)
- Paul Frimpong, directeur exécutif du Centre africain des politiques et du conseil pour les relations Chine-Afrique (Ghana)
- Gizat Worku, directeur général de l'Association des exportateurs de café d'Éthiopie

Remodeler la configuration de la coopération économique et commerciale – Construire ensemble une communauté de chaînes industrielles et d'approvisionnement plus étroite

Wang Xuekun : Ces dernières années, le volume des échanges commerciaux sino-africains a connu une forte croissance et la structure commerciale n'a cessé de s'améliorer. La Chine reste le premier partenaire commercial de l'Afrique depuis 17 années consécutives. Depuis 2021 notamment, le volume des échanges sino-africains n'a cessé d'atteindre des sommets pendant cinq années consécutives, pour s'établir à 348,1 milliards de dollars en 2025, soit une augmentation de 17,7 % sur un an. Les produits agricoles spéciaux

africains accélèrent leur entrée sur le marché chinois, offrant aux consommateurs chinois un choix plus diversifié. Les produits électromécaniques du Maroc, de Tunisie et d'Afrique du Sud, ainsi que les textiles d'Égypte, de Tanzanie et d'Éthiopie, sont successivement exportés vers la Chine, formant avec celle-ci des chaînes industrielles et d'approvisionnement interconnectées. La coopération commerciale sino-africaine évolue d'échanges de marchandises vers une intégration profonde des chaînes industrielles et d'approvisionnement.

L'exemption totale des droits de douane accordée par la Chine aux 53 pays africains permet aux produits d'origine africaine d'être exportés vers la Chine en franchise de droits, ce qui réduit directement les coûts à l'exportation, augmente les marges bénéficiaires et renforce la compétitivité sur le marché. À long terme, cette mesure, en prenant pour levier la réduction des coûts commerciaux, soutient la coopération économique et commerciale sino-africaine de manière globale, de l'investissement à l'industrie, par un effet d'entraînement systémique. Pour l'Afrique, l'ouverture totale de l'immense marché chinois fournira une aide essentielle pour attirer les capitaux et les technologies internationaux, y compris chinois. Cela aidera l'Afrique à sortir de sa dépendance de longue date à l'exportation de matières premières et à accélérer concrètement sa transformation industrielle. Pour la Chine, dans un contexte d'accélération de la reconfiguration des chaînes mondiales d'approvisionnement, il s'agit d'une nécessité stratégique pour construire avec l'Afrique une communauté de chaînes industrielles et d'approvisionnement plus résiliente et plus étroite.

Anthony Mthembi-Mwansa : La teneur technologique des produits chinois exportés vers l'Afrique a nettement augmenté. Les exportations de produits photovoltaïques, de batteries au lithium et de véhicules électriques, qui répondent fortement aux besoins de transformation industrielle et de développement vert de l'Afrique, ont augmenté. Les exportations vers l'Afrique générées par les projets de construction à l'étranger ont augmenté de plus de 40 % en 2025, soutenant efficacement le développement des infrastructures africaines. Les exportations africaines vers la Chine sont en train de modifier leur structure, dominée jusqu'ici par les produits primaires, passant de la « vente de matières premières » à la « vente de produits manufacturés

». L'agriculture est le secteur qui bénéficie le plus directement de l'exemption des droits de douane. L'Afrique peut tirer parti de ses dotations naturelles uniques et de ses abondantes ressources en produits agricoles spéciaux, tout en s'appuyant sur l'avantage de son coût de main-d'œuvre, pour attirer les investissements des entreprises en vue de la construction d'usines, développer la transformation primaire et avancée sur place, et ainsi passer de l'exportation de matières premières à celle de produits manufacturés à haute valeur ajoutée, réalisant une double amélioration du commerce et de l'industrie.

Gizat Worku : Depuis l'entrée en vigueur en décembre 2024 de la mesure chinoise d'exemption des droits de douane en faveur des pays les moins avancés, l'industrie caféière éthiopienne bénéficie de ces avantages politiques. L'exemption des droits de douane, associée à un ensemble de mesures comprenant notamment la « voie verte » pour les produits agricoles, a produit un effet synergique et considérablement amélioré l'environnement d'exportation vers la Chine. Cette mesure a envoyé un signal clair d'ouverture à long terme, renforçant la confiance des importateurs chinois pour conclure des contrats à moyen et long terme avec les exportateurs éthiopiens. Les exportations éthiopiennes de café ont poursuivi leur croissance, atteignant environ 469 000 tonnes au cours de l'exercice 2024-2025, un niveau record. Le marché chinois, en croissance rapide, est devenu le quatrième plus grand importateur de café éthiopien. Nous saisissons cette opportunité pour renforcer la promotion de notre marque, le développement des canaux de distribution et la coopération locale sur le marché chinois, afin d'étendre davantage notre présence.

Paul Frimpong : L'exemption des droits de douane est une mesure pragmatique dans le domaine économique et commercial pour la modernisation conjointe de la Chine et de l'Afrique. Par le biais des mécanismes de marché, elle aide l'Afrique à accumuler progressivement les capitaux, les technologies et les capacités nécessaires pour passer d'une « dépendance aux ressources » à un « sujet de développement ». La croissance des exportations vers la Chine induite par l'exemption des droits de douane injecte une forte dynamique dans les secteurs de la transformation agroalimentaire et de l'industrie légère en Afrique, favorisant directement l'augmentation des capacités de production locales et l'élargissement de l'offre. Les pays

africains, grâce à cette mise à niveau industrielle, pourront accroître leurs exportations vers la Chine, créant ainsi un cercle vertueux d'« expansion des exportations – mise à niveau industrielle – nouvelle expansion des exportations ». On peut dire que l'exemption des droits de douane n'est pas seulement une optimisation et une mise à niveau de la politique commerciale chinoise envers l'Afrique, mais aussi une opportunité importante pour promouvoir la restructuration industrielle de l'Afrique.

Promouvoir ensemble la mise en œuvre et partager ensemble les bénéfices – Passer d'une « augmentation quantitative » à une « amélioration qualitative »

Paul Frimpong : L'exemption des droits de douane, en remodelant les mécanismes d'incitation, permet de maintenir davantage d'étapes de production et de transformation en Afrique. L'expansion des exportations vers la Chine s'accompagne également d'une amélioration globale du niveau de facilitation du commerce dans les pays africains, tels que l'inspection et la quarantaine ainsi que le dédouanement, contribuant ainsi à renforcer la capacité de développement autonome et durable des pays africains. Plus remarquable encore, cette mesure ne profitera pas seulement aux grandes entreprises ; les agriculteurs, les coopératives et les petites et moyennes entreprises (PME) en bénéficieront également. Le cacao, le sésame, la noix de cajou et les produits horticoles du Ghana ont déjà obtenu l'accès au marché chinois, entre autres facilités. Nous pouvons utiliser les conditions favorables de l'exemption des droits de douane pour accroître encore les exportations de produits profondément transformés vers la Chine.

Anthony Mthembi-Mwansa : Récemment, l'Afrique du Sud et la Chine ont signé le Mémorandum sur les exigences supplémentaires en matière de quarantaine végétale pour l'exportation d'agrumes sud-africains vers la Chine, ce qui a encore réduit la consommation d'énergie de la chaîne du froid et les coûts de transport maritime pour les agrumes. Après le 1er mai de cette année, les droits de douane sur les exportations d'agrumes, qui dépassaient auparavant 10 %, seront supprimés, ce qui renforcera encore la compétitivité des produits sur le marché. Plus remarquable encore, les vins sud-africains bénéficieront également de la mesure d'exemption, les droits de douane de 14 %

se transformant en bénéfices. L'exemption des droits de douane et les politiques associées ont considérablement réduit, voire éliminé, le désavantage tarifaire des produits transformés par rapport aux matières premières, rendant les produits transformés localement en Afrique plus compétitifs sur le marché chinois.

Wang Xuekun : Depuis que la Chine a accordé à tous les pays les moins avancés ayant établi des relations diplomatiques avec elle un traitement d'exemption des droits de douane couvrant 100 % des lignes tarifaires, les parties chinoise et africaine ont agi de concert sur plusieurs plans pour accélérer la libération des bénéfices de cette politique. Premièrement, intensifier la promotion de la politique, en présentant de manière exhaustive les règles d'origine applicables pour bénéficier de l'exemption, ainsi que les procédures de demande de certificat d'origine, etc. Deuxièmement, accélérer l'accès des produits agricoles africains au marché chinois, en innovant et en simplifiant les procédures de dédouanement en fonction des caractéristiques des produits africains. Troisièmement, renforcer la mise en relation pour la coopération commerciale sino-africaine, en organisant des missions commerciales pour des achats en Afrique, en invitant à participer à l'Exposition économique et commerciale Chine-Afrique et à la Foire internationale d'importation de la Chine, afin d'aider les produits africains à conquérir le marché chinois. Sous l'impulsion de cette politique, les pays les moins avancés d'Afrique tirent des bénéfices croissants de l'exemption des droits de douane, avec une augmentation de leurs exportations vers la Chine de 6,8 % sur un an en 2025, atteignant un niveau record. Au premier trimestre 2026, les importations chinoises en provenance d'Afrique ont augmenté de 14,6 % sur un an.

La montée en puissance de l'exemption des droits de douane est en train de remodeler le modèle d'intégration de l'Afrique dans la division mondiale du travail : premièrement, passer de « quoi exporter » à « comment exporter », en encourageant la transformation sur place des produits primaires pour ajouter de la valeur et renforcer la résilience économique ; deuxièmement, passer d'un « soutien externe » à une « croissance endogène », en fournissant une plateforme pratique pour l'industrialisation axée sur l'exportation de l'Afrique et en consolidant ses capacités de développement autonome ;

troisièmement, passer de la « pression démographique » au « dividende démographique », en permettant à davantage de PME et d'agriculteurs de bénéficier des exportations vers la Chine et en créant davantage d'emplois locaux. L'exemption des droits de douane est une action pragmatique pour la modernisation conjointe de la Chine et de l'Afrique, utilisant des mécanismes de marché pour aider l'Afrique à accumuler capitaux, technologies et expériences de développement, et pour favoriser sa transition d'une dépendance à l'offre de ressources vers un renforcement de son développement autonome.

Gizat Worku : Pour l'industrie caféière éthiopienne, l'exemption des droits de douane est une opportunité majeure de mise à niveau industrielle. Auparavant, nous exportions principalement des grains de café vert à faible valeur ajoutée, la majeure partie des bénéfices de la chaîne d'approvisionnement étant captée par les étapes de transformation, de marque et de distribution à l'étranger. L'exemption des droits de douane chinoise attire davantage d'entreprises à investir et à coopérer en Éthiopie, ce qui entraîne le transfert de technologies, la formation de talents et la mise à niveau industrielle. Alors que l'intérêt des consommateurs chinois pour les cafés de spécialité et d'origine unique ne cesse de croître, le marché chinois passe d'une « consommation d'essai » à une « consommation de qualité ». De plus en plus de consommateurs s'intéressent aux célèbres régions productrices d'Éthiopie telles que Yirgacheffe et Sidama. L'Association des exportateurs de café d'Éthiopie renforce ses liens avec les acteurs du marché chinois, promeut la construction de marques d'origine et encourage les entreprises à investir dans les étapes de transformation, afin de faire passer concrètement les exportations d'une « augmentation quantitative » à une « amélioration qualitative ».

Innover le paradigme de la coopération Sud-Sud – Injecter stabilité et dynamique puissante à l'économie mondiale

Gizat Worku : Ces dernières années, la montée du protectionnisme a accru la volatilité du commerce mondial. La Chine, en tant que marché de taille exceptionnelle, n'a cessé d'étendre et de moderniser sa capacité d'importation et de mettre en œuvre une série de mesures d'ouverture autonomes, aidant les pays africains à construire des structures industrielles et d'exportation plus

résilientes face à une économie mondiale de plus en plus incertaine, et créant une voie pragmatique permettant à l'Afrique de mieux s'intégrer dans les chaînes mondiales d'approvisionnement. En s'appuyant sur l'immense marché chinois et ses mesures de facilitation, les pays africains peuvent améliorer régulièrement leurs normes de production, élargir leur échelle de production, perfectionner leurs systèmes logistiques et progresser vers les segments moyens et supérieurs de la chaîne de valeur mondiale. L'approfondissement continu de la coopération entre l'Afrique et la Chine dans les domaines du commerce et de l'investissement aidera les pays africains à résister efficacement aux chocs de risques externes, à leur fournir un environnement de marché prévisible et durable, et à injecter de la stabilité dans l'économie mondiale.

Anthony Mthembi-Mwansa : Dans un contexte de risque accru de fragmentation du commerce mondial, l'exemption des droits de douane chinoise, par une action concrète sans aucune condition politique, démontre la position ferme de la Chine en faveur du maintien du système commercial multilatéral et de la promotion du développement commun. Alors que certains pays adoptent le protectionnisme, la promotion conjointe par l'Afrique et la Chine de la mise en œuvre effective de cette mesure contribuera à contrer le sentiment négatif généré par le protectionnisme commercial et à restaurer la confiance mondiale. L'exemption des droits de douane aidera les pays africains à développer une dynamique manufacturière et à accélérer leur industrialisation et leur modernisation agricole. Avec la mise en œuvre complète de l'exemption des droits de douane et les progrès continus de la construction de la Zone de libre-échange continentale africaine, l'interconnexion profonde des deux grands marchés que sont l'Afrique et la Chine, couvrant près de trois milliards d'habitants, injectera sans aucun doute une puissante dynamique au commerce mondial et au développement industriel.

Paul Frimpong : L'exemption des droits de douane réaffirme l'importance de l'ouverture et de la coopération, et apportera une contribution majeure à l'approfondissement de la coopération Sud-Sud. Il ne s'agit pas seulement d'une politique commerciale, mais d'une initiative qui concerne l'avenir de la coopération économique mondiale. L'exemption totale des droits de douane accordée par la Chine à l'Afrique, en concrétisant par un

accès effectif au marché les engagements en faveur de la coopération Sud-Sud, offre une nouvelle voie de développement fondée sur le bénéfice mutuel, l'expansion commerciale et les partenariats industriels, plutôt que sur des conditions. En ce sens, elle contribue à restaurer la confiance dans le système commercial mondial et offre un modèle de coopération reproductible pour d'autres économies émergentes.

Wang Xuekun : Le passage de l'exemption totale des droits de douane couvrant 100 % des lignes tarifaires pour tous les pays les moins avancés ayant établi des relations diplomatiques avec la Chine, dont 33 pays africains, à l'exemption totale pour l'ensemble des 53 pays africains ayant établi des relations diplomatiques avec la Chine marque le passage de la coopération économique et commerciale sino-africaine d'une « ouverture unilatérale » à une nouvelle phase d'« autonomisation par les institutions ». Il s'agit d'une innovation institutionnelle que la Chine a prise l'initiative de réaliser dans le cadre des accords de partenariat pour le développement commun en cours de négociation avec l'Afrique, afin d'accélérer le soutien au développement de l'Afrique. Cette mesure chinoise a permis trois transformations stratégiques : la couverture bénéficiaire passe d'une « couverture limitée » à une « couverture intégrale » ; la nature de la coopération passe d'une « concession à sens unique » à une « réalisation mutuelle » ; le positionnement stratégique passe d'« arrangements de libéralisation commerciale » au « support institutionnel de la communauté d'avenir partagé ». Il s'agit à la fois d'une innovation institutionnelle qui fait passer la communauté d'avenir partagé Chine-Afrique de tout temps à l'ère nouvelle du concept à la pratique, et d'une action pragmatique des pays du Sud global pour explorer des voies de développement autonomes.

L'exemption des droits de douane n'apporte pas seulement de la certitude à l'économie mondiale, mais innove également le paradigme de la coopération Sud-Sud. Elle s'inscrit dans le cadre institutionnel global des accords de partenariat pour le développement économique commun entre la Chine et l'Afrique, et les résultats de la coopération seront progressivement étendus. L'exemption des droits de douane ouvre la porte du marché chinois aux produits africains. Cependant, pour qu'ils puissent « entrer, bien se vendre et aller loin », un soutien systémique reste nécessaire, notamment par la modernisation de la

« voie verte » pour les produits agricoles, l'optimisation des règles d'origine, l'approfondissement de l'harmonisation des inspections et quarantaines et des normes, l'amélioration des systèmes logistiques et d'entreposage, et l'élargissement des canaux de commercialisation. La poursuite de l'action conjointe de la Chine et de l'Afrique en faveur de modalités institutionnelles telles qu'un commerce plus facilité, une croissance plus inclusive, des chaînes d'approvisionnement plus résilientes et des domaines de développement plus modernes fournira sans aucun doute un commentaire vivant de leur réalisation commune du rêve de modernisation.

6. La certitude apportée par l'exemption des droits de douane profite grandement aux entreprises sud-africaines – Entretien avec Kobus van Rensburg, directeur général de l'Association sud-africaine des producteurs de pacanes

Le 24 avril, à la ferme Bovlei Valley Haven dans la région de Paarl (province du Cap-Occidental), Kobus van Rensburg, directeur général de l'Association sud-africaine des producteurs de pacanes, récoltait des noix de pécan. (Photo : Deng Bingxue, journaliste de Xinhua)

La mesure chinoise d'exemption des droits de douane apportera certitude et confiance aux entreprises de la filière pacanes en Afrique du Sud, favorisant ainsi le développement mutuel des deux parties. Il s'agit d'une initiative gagnant-gagnant, a déclaré récemment Kobus van Rensburg, directeur général de l'Association sud-africaine des producteurs de pacanes, dans un entretien exclusif accordé à l'agence de presse Xinhua au Cap, capitale législative de l'Afrique du Sud.

La Chine appliquera à compter du 1er mai 2026 l'exemption des droits de douane à l'ensemble des pays africains avec lesquels elle entretient des relations diplomatiques. M. van Rensburg a souligné que, dans le contexte actuel marqué par les variations tarifaires mondiales, les différends commerciaux et l'intensification des conflits régionaux, la certitude apportée par la mesure chinoise d'exemption des droits de douane revêt une importance particulière.

Actuellement, les pacanes exportées d'Afrique du Sud vers la Chine sont soumises à un droit

d'importation de 7 %, a-t-il expliqué. La politique d'exemption des droits de douane ne profitera pas seulement à l'ensemble de la filière pacanes, en augmentant les bénéfices des entreprises et en renforçant la coopération entre les deux parties, mais, plus important encore, elle apportera davantage de certitude tant à l'offre qu'à la demande, permettant aux entreprises d'envisager des investissements à long terme avec confiance.

Il a précisé qu'il faut environ huit ans entre la plantation d'un pacanier et sa première récolte. Les producteurs et les transformateurs doivent investir des sommes considérables pour couvrir les dépenses liées aux technologies avancées nécessaires à la culture et au tri.

Par ailleurs, M. van Rensburg estime que la demande stable et fiable du marché chinois donne aux entreprises une grande confiance dans l'avenir. « La production totale sud-africaine de pacanes devrait atteindre environ 53 000 tonnes cette année, soit une légère augmentation par rapport à l'année dernière », a-t-il indiqué. Les surfaces plantées en pacaniers en Afrique du Sud s'accroissent d'année en année, ce qui laisse présager une augmentation considérable de la production à l'avenir.

L'Afrique du Sud est le troisième producteur mondial de pacanes et le plus grand producteur de l'hémisphère Sud. Les exportations de pacanes sud-africaines vers la Chine ont considérablement augmenté depuis une dizaine d'années. Selon les statistiques de l'Association sud-africaine des producteurs de pacanes, la production totale sud-africaine de pacanes en 2025 était de 50 250 tonnes, dont 47 597 tonnes de pacanes en coque ont été exportées vers la Chine, représentant environ les deux tiers du total des importations chinoises de pacanes en coque.

Pour M. van Rensburg, la Chine connaît un développement rapide et offre un potentiel énorme ; participer à cette dynamique et réaliser une croissance commune avec elle constitue une opportunité rare. M. van Rensburg a conduit une délégation à la 19e édition de l'Exposition internationale des fruits secs et à coque qui s'est tenue récemment à Hefei, en Chine. C'était la troisième année consécutive qu'il y participait. « Nous souhaitons accroître la notoriété de notre marque, renforcer nos liens avec les acheteurs et les consommateurs chinois, et développer davantage de coopérations avec des marques

chinoises, afin de faire mieux connaître les pacanes sud-africaines », a-t-il déclaré.

M. van Rensburg se montre optimiste quant aux perspectives de développement de la coopération économique et commerciale entre les deux pays. La Chine, en tant que l'un des marchés les plus importants au monde, maintient une dynamique de croissance continue, ce qui revêt une signification majeure pour les pays africains, dont l'Afrique du Sud, a-t-il souligné. La politique d'exemption des droits de douane est une initiative gagnant-gagnant pour la Chine et l'Afrique, contribuant à un développement commun.



7. La mesure chinoise d'exemption des droits de douane donne une impulsion au développement agricole africain – Entretien avec Daniel Yando, président de l'Association commerciale Cameroun-Chine

Daniel Yando, président de l'Association commerciale Cameroun-Chine, a déclaré récemment dans un entretien exclusif accordé à l'agence de presse Xinhua à Douala, capitale économique du Cameroun, que la mesure chinoise d'exemption totale des droits de douane, qui sera appliquée à compter du 1er mai à l'ensemble des 53 pays africains ayant établi des

relations diplomatiques avec la Chine, est une décision qui donne une impulsion au développement agricole africain. Il a souligné que cette mesure représente une opportunité majeure pour les pays africains, car elle encourage davantage d'Africains à s'investir pleinement dans la production agricole, alors que l'agriculture est un moteur essentiel de la croissance économique du Cameroun et d'autres pays.

Actuellement, les produits agricoles exportés par le Cameroun vers la Chine sont principalement des produits de base bruts, notamment le coton brut, le bois et le cacao. M. Yando a indiqué que les pays africains disposeront désormais de deux atouts pour stimuler leur développement économique : la Zone de libre-échange continentale africaine et la mesure chinoise d'exemption des droits de douane. Cette dernière pourrait, en un sens, constituer un « point d'inflexion » et offrir davantage d'opportunités aux entreprises agricoles camerounaises et chinoises.

M. Yando a précisé que l'Association commerciale Cameroun-Chine, créée en 2021, a pour objectif de promouvoir les échanges commerciaux et les relations entre les professionnels des deux pays. Actuellement, l'Association collabore avec les services compétents du gouvernement camerounais et avec des entreprises chinoises pour aider les entreprises africaines à saisir les opportunités offertes par la mesure d'exemption des droits de douane.

Ayant vécu près de dix ans en Chine, M. Yando a été témoin direct du développement économique et social rapide du pays. Selon lui, cette mesure illustre la détermination de la Chine à pratiquer le multilatéralisme et à approfondir sa coopération avec l'Afrique, et donnera une nouvelle dynamique au développement des relations afro-chinoises.

M. Yando a déclaré qu'il était prêt à se rendre en Chine avec les membres de son association pour participer à la Foire de Canton, qui se tient à Guangzhou, afin d'y trouver davantage de partenaires. « La Foire de Canton est une plateforme idéale pour trouver des machines agricoles telles que des tracteurs et des semoirs, ainsi que des équipements solaires. En ce moment même, le Cameroun et l'Afrique ont besoin d'équipements technologiques modernes en

provenance de Chine pour accroître leur production. »

8. « Zéro tarif » : un terme en vedette à la Foire internationale du commerce de la Zimbabwe

La 66e édition de la Foire internationale du commerce du Zimbabwe s'est achevée le 25 avril. Cet événement a rassemblé de nombreux exposants africains dans la deuxième plus grande ville du Zimbabwe, Bulawayo, où ils ont présenté une grande variété de produits. Le terme « zéro tarif » est devenu l'un des mots les plus en vue de cette édition. De nombreux exposants ont indiqué que la mesure chinoise d'exemption totale des droits de douane, qui sera appliquée à compter du 1er mai à l'ensemble des 53 pays africains ayant établi des relations diplomatiques avec la Chine, n'apportera pas seulement des bénéfices commerciaux, mais servira également de moteur pour aider les pays africains à réaliser un développement par bonds.

Sami Kebede, responsable marketing de la société éthiopienne Gelila Manufacturing, a déclaré que l'accès plus facile au marché chinois offert aux pays africains ayant établi des relations diplomatiques avec la Chine constitue un avantage tangible pour les entreprises africaines cherchant à exporter leurs produits. « Nous espérons qu'une telle politique permettra au café éthiopien de gagner les faveurs d'un plus grand nombre de consommateurs chinois », a-t-il indiqué.

Depuis sa participation à la première édition de la Foire internationale d'importation de la Chine à Shanghai en 2018, Ivy Mushenje, une commerçante zimbabwéenne de produits en cuir, a approfondi sa présence sur le marché chinois pendant de nombreuses années. Les articles en cuir fabriqués à la main par son entreprise mettent en valeur le savoir-faire unique du Zimbabwe. « Nous accordons une grande importance aux opportunités qu'apportera la mise en œuvre intégrale de l'exemption des droits de douane », a déclaré Mme Mushenje. Elle espère saisir cette opportunité pour attirer davantage d'investissements et introduire des équipements modernisés, afin de faire évoluer son entreprise de PME vers une plus grande structure capable d'exporter à grande échelle.

Alves Vicente, représentant de la province de

Manica (Mozambique), a présenté avec enthousiasme aux visiteurs les produits agricoles et agroalimentaires caractéristiques de sa région. Il a confié à l'agence de presse Xinhua : « L'agriculture est l'un des piliers de notre économie nationale. Actuellement, des produits comme le sésame entrent déjà avec succès sur le marché chinois. La mise en œuvre intégrale de l'exemption des droits de douane bénéficiera directement aux agriculteurs ordinaires et stimulera sans aucun doute le développement global de l'agriculture mozambicaine. Nous sommes très enthousiastes à cet égard. »

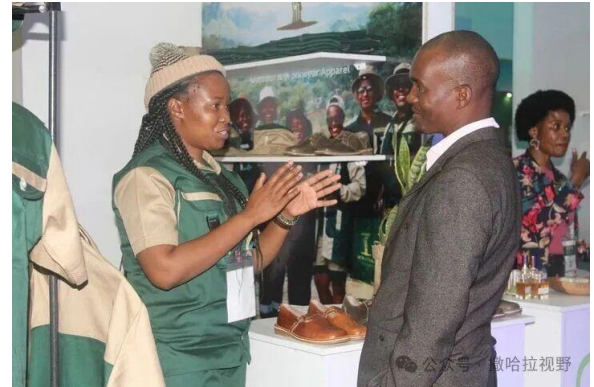
M. Vicente a ajouté que, saisissant l'opportunité de la mise en œuvre intégrale de l'exemption des droits de douane, le gouvernement mozambicain accélère l'octroi de financements, de technologies agricoles et d'équipements aux agriculteurs, tout en accélérant la construction d'infrastructures telles que les ports, afin d'accroître encore les exportations de produits agricoles vers la Chine.



Pour certaines jeunes entreprises agricoles technologiques innovantes, la certitude offerte par le marché chinois est un moteur d'innovation. Une ferme intelligente hydroponique zimbabwéenne utilise la technologie hydroponique pour produire des fraises. Bien que cette entreprise n'ait pas encore pénétré le marché chinois, son responsable estime que la perspective d'un accès en franchise de droits est un moteur important pour leurs investissements technologiques à long terme.

« Nous ne recherchons pas seulement une fenêtre commerciale, mais aussi une porte d'entrée pour la coopération industrielle », a déclaré le représentant de l'entreprise. Ils recherchent activement une coopération avec des entreprises chinoises dans des domaines tels que les infrastructures de serres et la logistique de la chaîne du froid, dans le but de construire une chaîne d'approvisionnement plus solide et axée sur la technologie.

Au stand de la marque sud-africaine de vêtements de plein air "Mokhatano", la fondatrice Malebo Matlala s'affairait à ranger les expositions. Elle a indiqué que la mise en œuvre intégrale de l'exemption des droits de douane accélérera l'entrée des marques africaines sur le marché chinois, offrant ainsi de plus grandes opportunités aux produits « Fabriqués en Afrique » pour s'exporter.



À l'extérieur du pavillon d'exposition, un marché plus vaste s'ouvre progressivement. Avec la mise en œuvre intégrale de la mesure chinoise d'exemption des droits de douane, les exportateurs traditionnels, les jeunes entreprises innovantes et d'autres acteurs traceront ensemble une nouvelle carte d'une coopération économique et commerciale sino-africaine gagnant-gagnant.

